

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, SAS RAISINVILLE / AVOVENTES ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 770404955

AVOVENTES

MISSION

Adresse : 23 RUE BABEUF
Ville : 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

DONNEUR D'ORDRE

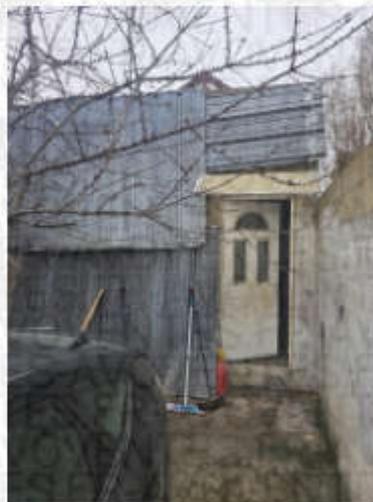
Nom : Société DELTA HUISSIER IDF
Adresse : 4 RUE DE LA HAYE
Ville : 93290 TREMBLAY EN FRANCE

MISSION

| | | |
|---|---------------------------------|------------------|
| Type : Maison | Nbre pièces : 2 | Lot : |
| Cadastre : R 134 | Bâtiment : | Lot secondaire : |
| Porte : | Date de visite : 20/02/2024 | Escalier : |
| Accompagnateur : MAITRE GUERIN (HUISSIER) | Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES | Étage : RDC |

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  Audit énergétique réglementaire
-  État des Risques et Pollutions (ERP)



Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Rapport

n° de rapport : 770404955
DDT : 1 sur 81



Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), **AVOVENTES AVOVENTES** agissant à la demande de **AVOVENTES** déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 20/02/2024

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 20/02/2024

Cachet:



Signature :

AVOVENTES

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Rapport

n° de rapport : 770404955
DDT : 2 sur 81



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
aucune obligation réglementaire à signaler.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES

| Etage | Local | Motif |
|-------|------------|---|
| 01 | Grenier 01 | Accès impossible pas d'escalier ni trappe |

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

| Etage | Local | Éléments et motif |
|-------|-------|-------------------|
| Néant | Néant | Néant |

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

| Etage | Local | Localisation | Composant | Motif |
|-------|-------|--------------|-----------|-------|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

pb Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) ne comporte(nt) pas des revêtements contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

i Diagnostic électrique

Diagnostic elec. n°1

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

Société

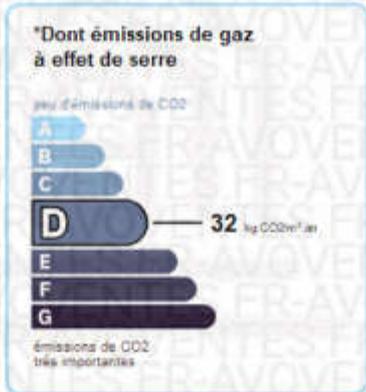
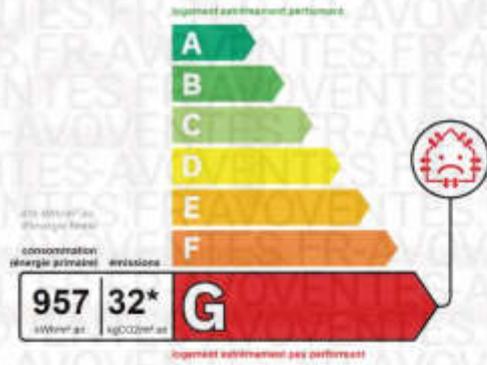
SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Rapport

n° de rapport : 770404955
DDT : 3 sur 81



Diagnostic DPE



Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Rapport

n° de rapport : 770404955
 DDT : 4 sur 81

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 770404955

AVOVENTES

MISSION

Adresse : **23 RUE BABEUF**
Ville : **93380 PIERREFITTE SUR SEINE**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Société DELTA HUISSIER IDF**
Adresse : **4 RUE DE LA HAYE**
Ville : **93290 TREMBLAY EN FRANCE**

MISSION

| | | |
|--|--|----------------------------------|
| Type : Maison | Nbre pièces : 2 | Cadastre : R 134 |
| Lot : | Bâtiment : | Porte : |
| Lot secondaire : | Date de visite : 21/02/2024 | Date Rapport : 21/02/2024 |
| Escalier : | Référence client : | |
| Accompagnateur : MAITRE GUERIN (HUISSIER) | Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES | Étage : RDC |

Signature de l'opérateur :

AVOVENTES

CONCLUSIONS

Ce(s) bien(s) ne comporte(nt) pas des revêtements contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
PLOMB : 1 sur 8
DDT : 5 sur 81

Résumé du tableau de mesures :

| | Nombre d'unités de diagnostic : | Pourcentage d'unités de diagnostic : |
|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Nombre total d'unités de diagnostic : | 88 | 100% |
| Unités de diagnostic en classe 0 : | 32 | 36.4 % |
| Unités de diagnostic en classe 1 : | 0 | 0.0 % |
| Unités de diagnostic en classe 2 : | 0 | 0.0 % |
| Unités de diagnostic en classe 3 : | 0 | 0.0 % |
| Unités de diagnostic non mesuré : | 56 | 63.6 % |

Situations de risque de saturnisme infantile :

| | |
|---|------------|
| Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3 | NON |
| L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3 | NON |

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

| | |
|---|------------|
| Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré | NON |
| Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce | NON |
| Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité | NON |

Le rapport n'a pas été envoyé à l'agence régionale de santé.

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES - 1 RUE AUX LOUPS 77120 COULOMMIERS, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive (déclaration ASN sans durée de validité), a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :

- pour un CREP Vente : 1 an
- pour un CREP locatif : 6 ans

En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Entrée, Cuisine 01, Séjour 01, Piece 01, Salle D'eau/Wc 01, Extérieur

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Grenier 01 : Accès impossible pas d'escalier ni trappe

Nous n'avons pas pu examiner les peintures ainsi que l'état de dégradation du bâti situés derrière les doublages des murs : Entrée, Cuisine 01, Séjour 01, Piece 01, Salle D'eau/Wc 01

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : OUI

Présence de mineurs de -6 ans : OUI

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque PROTEC LPA01 permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 3058 - Date de chargement de la source : 12/12/2023 - Nature du radionucléide : Cobalt Co57 - Activité à la date de chargement de la source: 444 MBq(12mCi)

Constatations diverses :

Aucune

Contrat d'assurance : ALLIANZ : 62490415

Année de construction : Avant 1949



1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

AVOVENTES / AVOVENTES membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **CATED - 12 av. gay lussac - 78990 ELANCOURT**, numéro de certification : **1146**
- Assurance : **ALLIANZ - 62490415** - Date de validité : 31/12/2024
- **SAS RAISINVILLE / AVOVENTES - 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS**

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

Maison - Propriétaire : **AVOVENTES** 23 RUE BABEUF 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
(annexes comprises)

- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 21/02/2024 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à des éléments a priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-031 « Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
PLOMB : 3 sur 8
DDT : 7 sur 81



5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

| Concentration en plomb | État de conservation | Classement |
|------------------------|----------------------------|------------|
| >= seuil | | 0 |
| | Non dégradé ou non visible | 1 |
| | État d'usage | 2 |
| | Dégradé | 3 |

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP. .

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 1.01 - Mesure de fin : 1.0

Etabli le 21/02/2024

Cachet:



Signature :



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
PLOMB : 4 sur 8
DDT : 8 sur 81



Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



| RDC - Entrée | | | | | | | | | | |
|--|------|-----------------------------|-----------|----------------------------------|--|----------|----------|-------------------------------|------------|-----------------|
| N° | Zone | Unité Diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation de la mesure (grandes surfaces) | mg / cm² | Résults | Etat de conservation / Nature | Classement | Observation |
| - | | Plinthe | Carrelage | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Plafond | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | A | Porte 1 : intérieure | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Porte 1 : extérieure | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Porte 1 : dormant intérieur | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Porte 1 : dormant extérieur | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Porte 1 : encadrement | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | B | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | C | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | D | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| Nombre total d'unités de diagnostic | | | 11 | Nombre d'unités de classe | | 3 | 0 | % de classe 3 | | 0.00 % |

| RDC - Cuisine 01 | | | | | | | | | | |
|--|------|-------------------------------|-----------|----------------------------------|--|--------------|----------|-------------------------------|------------|-----------------|
| N° | Zone | Unité Diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation de la mesure (grandes surfaces) | mg / cm² | Résults | Etat de conservation / Nature | Classement | Observation |
| 1 2 | A | Mur | Plâtre | Peinture | | 0.03 0.08 | NEG | | 0 | |
| 3 4 | B | Mur | Plâtre | Peinture | | 0.00 0.05 | NEG | | 0 | |
| 5 6 | C | Mur | Plâtre | Peinture | | 0.01 0.06 | NEG | | 0 | |
| 7 8 | D | Mur | Plâtre | Peinture | | 0.00 0.07 | NEG | | 0 | |
| 9 10 | A | Porte 1 : encadrement | Bois | Peinture | | 0.00 0.05 | NEG | | 0 | |
| 11 12 | C | Fenêtre 1 : garde corps 1 | Métal | Peinture | | 0.02 0.07 | NEG | | 0 | |
| - | | Plinthe | Carrelage | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Plafond | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | C | Fenêtre 1 : intérieure | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : extérieure | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : dormant intérieur | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : dormant extérieur | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : encadrement | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| Nombre total d'unités de diagnostic | | | 13 | Nombre d'unités de classe | | 3 | 0 | % de classe 3 | | 0.00 % |

| RDC - Séjour 01 | | | | | | | | | | |
|-----------------|------|---------------------------|-----------|---------------------|--|--------------|---------|-------------------------------|------------|-----------------|
| N° | Zone | Unité Diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation de la mesure (grandes surfaces) | mg / cm² | Résults | Etat de conservation / Nature | Classement | Observation |
| 13 14 | C | Fenêtre 1 : garde corps 1 | Métal | Peinture | | 0.03 0.06 | NEG | | 0 | |
| 15 16 | | Fenêtre 2 : volet | Métal | Peinture | | 0.02 0.07 | NEG | | 0 | |
| - | | Plinthe | Carrelage | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Plafond | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | A | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | B | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | C | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
PLOMB : 5 sur 8
DDT : 9 sur 81



| - | D | Mur | Doublage | Peinture | - | - | - | - | Récent |
|--|---|-------------------------------|-----------|------------------------------------|----------|----------------------|---|---|-----------------|
| - | A | Porte 1 : intérieure | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Porte 1 : extérieure | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Porte 1 : dormant intérieur | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Porte 1 : dormant extérieur | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | A | Porte 1 : encadrement | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : intérieure | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : extérieure | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : dormant intérieur | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : dormant extérieur | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : encadrement | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Fenêtre 2 : intérieure | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Fenêtre 2 : extérieure | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Fenêtre 2 : dormant intérieur | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Fenêtre 2 : dormant extérieur | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Fenêtre 2 : encadrement | PVC | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| Nombre total d'unités de diagnostic | | | 23 | Nombre d'unités de classe 3 | 0 | % de classe 3 | | | 0.00 % |

| RDC - Piece 01 | | | | | | | | | | |
|--|------|-------------------------------|-----------|------------------------------------|--|----------------------|-----------|-------------------------------|---------------|-----------------|
| N° | Zone | Unité Diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation de la mesure (grandes surfaces) | mg / cm² | Résultats | Etat de conservation / Nature | Classement | Observation |
| 17 18 | C | Fenêtre 1 : garde corps 1 | Métal | Peinture | | 0.03 0.08 | NEG | | 0 | |
| - | | Plinthe | Carrelage | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | | Plafond | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | A | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | B | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | C | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | D | Mur | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | C | Fenêtre 1 : intérieure | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : extérieure | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : dormant intérieur | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : dormant extérieur | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : encadrement | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| Nombre total d'unités de diagnostic | | | 12 | Nombre d'unités de classe 3 | 0 | % de classe 3 | | | 0.00 % | |

| RDC - Salle D'eau/Wc 01 | | | | | | | | | | |
|-------------------------|------|-----------------------------|----------|---------------------|--|--------------|-----------|-------------------------------|------------|-------------|
| N° | Zone | Unité Diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation de la mesure (grandes surfaces) | mg / cm² | Résultats | Etat de conservation / Nature | Classement | Observation |
| 19 20 | A | Mur | Plâtre | Faïence | | 0.01 0.06 | NEG | | 0 | |
| 21 22 | B | Mur | Plâtre | Faïence | | 0.00 0.05 | NEG | | 0 | |
| 23 24 | C | Mur | Plâtre | Faïence | | 0.01 0.06 | NEG | | 0 | |
| 25 26 | D | Mur | Plâtre | Faïence | | 0.02 0.07 | NEG | | 0 | |
| 27 28 | A | Porte 1 : intérieure | Bois | Peinture | | 0.01 0.06 | NEG | | 0 | |
| 29 30 | A | Porte 1 : extérieure | Bois | Peinture | | 0.00 0.05 | NEG | | 0 | |
| 31 32 | A | Porte 1 : dormant intérieur | Bois | Peinture | | 0.01 0.06 | NEG | | 0 | |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
PLOMB : 6 sur 8
DDT : 10 sur 81



| | | | | | | | | | | |
|--|---|-------------------------------|-----------|------------------------------------|--|--------------|----------------------|---|---------------|-----------------|
| 33 34 | A | Porte 1 : dormant extérieur | Bois | Peinture | | 0.00 0.05 | NEG | | 0 | |
| 35 36 | A | Porte 1 : encadrement | Bois | Peinture | | 0.01 0.06 | NEG | | 0 | |
| 37 38 | C | Fenêtre 1 : garde corps 1 | Métal | Peinture | | 0.00 0.05 | NEG | | 0 | |
| - | | Plafond | Doublage | Peinture | | - | - | - | - | Récent |
| - | C | Fenêtre 1 : intérieure | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : extérieure | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : dormant intérieur | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : dormant extérieur | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| - | C | Fenêtre 1 : encadrement | PVC | | | - | - | - | - | Abs. revêtement |
| Nombre total d'unités de diagnostic | | | 16 | Nombre d'unités de classe 3 | | 0 | % de classe 3 | | 0.00 % | |

| Exterieur - Exterieur | | | | | | | | | | |
|--|------|------------------|----------|------------------------------------|--|--------------|----------------------|-------------------------------|---------------|-------------|
| N° | Zone | Unité Diagnostic | Substrat | Revêtement apparent | Localisation de la mesure (grandes surfaces) | mg / cm² | Résultat | Etat de conservation / Nature | Classement | Observation |
| 39 40 | | Plafond | Plâtre | Peinture | | 0.00 0.05 | NEG | | 0 | |
| 41 42 | | Portail | Métal | Peinture | | 0.01 0.06 | NEG | | 0 | |
| Nombre total d'unités de diagnostic | | | 2 | Nombre d'unités de classe 3 | | 0 | % de classe 3 | | 0.00 % | |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport

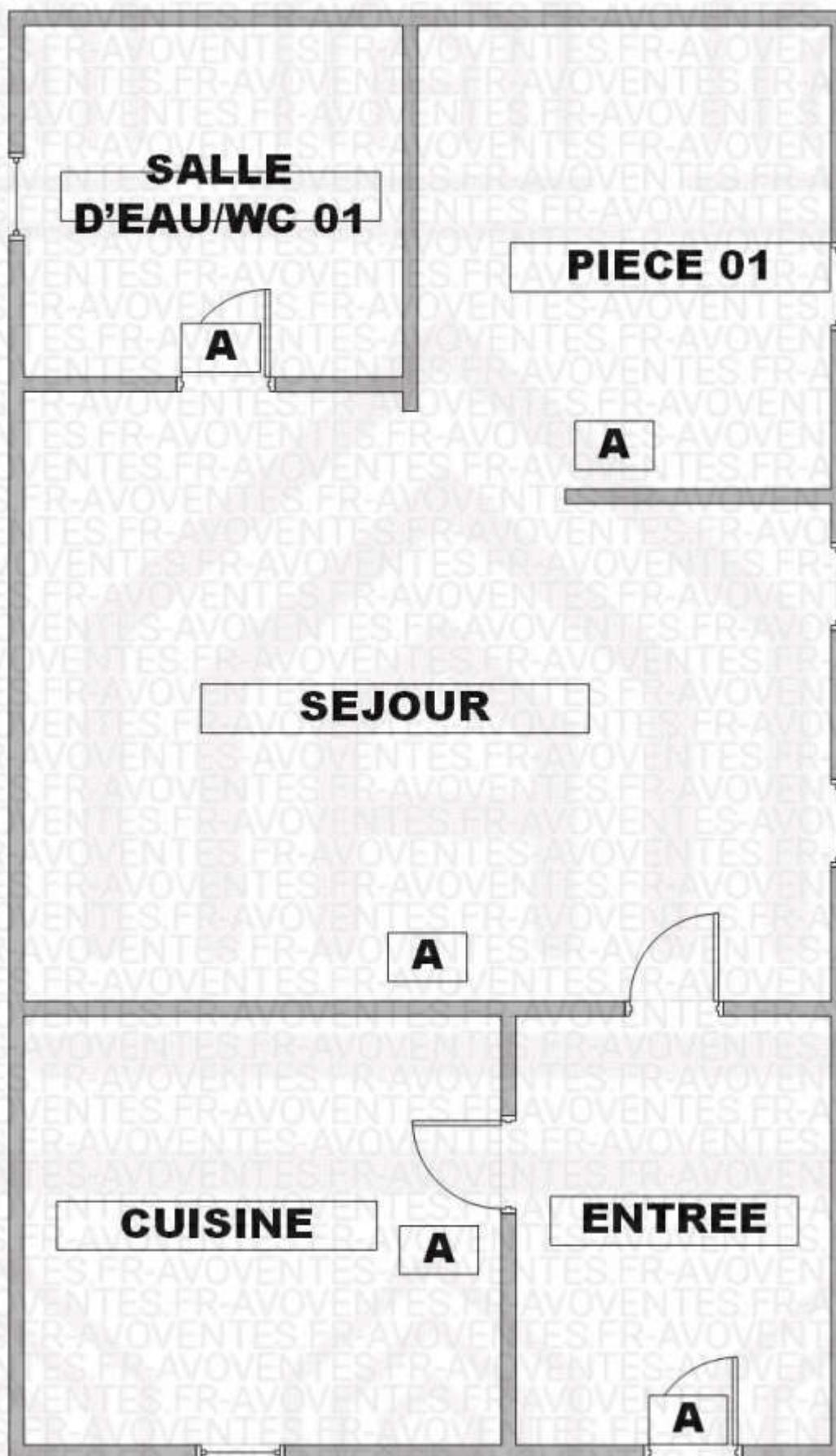


Rapport

n° de rapport : 770404955
 PLOMB : 7 sur 8
 DDT : 11 sur 81



Croquis



Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
PLOMB : 8 sur 8
DDT : 12 sur 81





Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L. 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 770404955

AVOVENTES

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES

Adresse : 23 RUE BABEUF
Ville : 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : Société DELTA HUISSIER IDF
Adresse : 4 RUE DE LA HAYE
Ville : 93290 TREMBLAY EN FRANCE
Tel :
Mail :
Qualité :

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES

| | | |
|--|--|--|
| Type : Maison | Nbre pièces : 2 | Lot : |
| Cadastre : R 134 | Bâtiment : | Lot secondaire : |
| Porte : | Date de visite : 21/02/2024 | Escalier : |
| Accompagnateur : MAITRE GUERIN (HUISSIER) | Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES | Étage : RDC |
| Référence client : | Bien meublé : OUI | Identifiant Fiscal : Inconnu |
| Installation électrique alimentée : OUI | | Mise hors tension de l'installation possible : OUI |
| Distributeur d'électricité : ENEDIS | | Qualité du donneur d'ordre : Mandataire |
| Année de construction : Avant 1949 | | Année de l'installation électrique : Plus de 15 ans |

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
ÉLECTRICITÉ : 1 sur 8
DDT : 13 sur 81



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

AVOVENTES / AVOVENTES membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : AVOVENTES / AVOVENTES

dont les compétences sont certifiées par CATED - 12 av. gay lussac - 78990 ELANCOURT, numéro de certification 1146 le : 15/05/2019 jusqu'au : 14/05/2024

Nom et raison sociale de l'entreprise : SAS RAISINVILLE / AVOVENTES

Adresse de l'entreprise : 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS

N°siret : 80296778600012

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : ALLIANZ

N° de police d'assurance : 62490415

Date de validité : 31/12/2024

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

| ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES | | | |
|--|--|----------------|---|
| N° article (1) | Libellé et localisation(*) des anomalies | N° article (2) | Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre |
| 1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité : | | | |
| néant | néant | néant | néant |
| 2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre : | | | |
| néant | néant | néant | néant |
| 3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit : | | | |
| néant | néant | néant | néant |
| 4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire : | | | |
| néant | néant | néant | néant |
| 5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs : | | | |
| B.7.3 a) | L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Localisation : Entrée | | |
| B.7.3 c2) | Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieur à 25 V AC ou supérieur à 60 V DC ou est alimenté par une source autre que TBTS. | | |
| B.7.3 d) | L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. | | |
| B.8.3 e) | Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Localisation : Cuisine 01 | | |
| 6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : | | | |
| néant | néant | néant | néant |

INSTALLATIONS PARTICULIÈRES

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
ÉLECTRICITÉ : 2 sur 8
DDT : 14 sur 81



| | | | |
|---|-------|-------|-------|
| P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement : | | | |
| néant | néant | néant | néant |
| P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine : | | | |
| néant | néant | néant | néant |

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | |
|------------------------------|--|
| N° article (1) | Libellé des informations |
| B.11 a1) | L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA. |
| B.11 b1) | L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur. |
| B.11 c1) | L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm. |

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou public et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou public)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

| N° article (1) | Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C | Motifs (2) |
|---|---|--|
| 2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre : | | |
| B.3.3.1 b) | Élément constituant la prise de terre approprié | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.1 c) | Prises de terre multiples interconnectées pour un même bâtiment | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.2 a) | Présence d'un conducteur de terre | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.2 b) | Section du conducteur de terre satisfaisante | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.3 a) | Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.4 a) | Connexion assurée des éléments conducteurs de la structure porteuse et des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale (résistance de continuité = 2 ohms) | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.4 b) | Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.4 d) | Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.5 d) | Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.6 b) | Éléments constituant les conducteurs de protection appropriés | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.3.3.6 c) | Section satisfaisante des conducteurs de protection | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| 3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit : | | |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
 ÉLECTRICITÉ : 3 sur 8
 DDT : 15 sur 81



| | | |
|-----------|--|---|
| B.4.3 a1) | Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit | Le tableau électrique est abîmé : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. |
| B.4.3 a2) | Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase | Le tableau électrique est abîmé : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. |
| B.4.3 c) | Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits | Le tableau électrique est abîmé : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. |
| B.4.3 e) | Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs | Le tableau électrique est abîmé : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. |
| B.4.3 f1) | La section des conducteurs de la canalisation alimentant le seul tableau est en adéquation avec le courant de réglage du dispositif de protection placé immédiatement en amont | Le tableau électrique est abîmé : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. |
| B.4.3 f3) | La section des conducteurs de pontage à l'intérieur du tableau est en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement | Le tableau électrique est abîmé : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. |
| B.4.3 j2) | Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation) | La vérification de l'adéquation du courant assigné des interrupteurs différentiels avec les circuits placés en aval n'est pas possible. |

4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :

| | | |
|----------|--|--|
| B.5.3 b) | Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |
| B.5.3 d) | Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses | Caractéristiques d'un dispositif non visibles. |

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peut(en) pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier" ;
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée." ;
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible." ;
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé." ;
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement." ;
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(S) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
 ELECTRICITE : 4 sur 8
 DDT : 16 sur 81



Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 15/45
 Sensibilité : 500 mA
 Courant de réglage : 45 A

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

| DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES |
|--|
| <p style="text-align: center;">Appareil général de commande et de protection</p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> |
| <p style="text-align: center;">Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;">Prise de terre et installation de mise à la terre</p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> |
| <p style="text-align: center;">Dispositif de protection contre les surintensités</p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p> |
| <p style="text-align: center;">Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;">Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;">Matériels électriques présentant des risques contact direct</p> <p>Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;">Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage</p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;">Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;">Piscine privée ou bassin de fontaine</p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p> |

| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES |
|--|
| <p style="text-align: center;">Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique</p> <p>L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;">Socles de prises de courant de type à obturateurs</p> <p>L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p> |
| <p style="text-align: center;">Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)</p> <p>La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p> |



Cachet de l'entreprise



Siret : 80296778600012 - code APE : 7120B

Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 21/02/2024
État rédigé à : COULOMMIERS le : 21/02/2024
Nom : AVOVENTES AVOVENTES



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville.avoventes@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
ELECTRICITÉ : 6 sur 8
DDT : 18 sur 81



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.



B.7.3 a) : L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.



B.7.3 d) : L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.



B.7.3 c2) : Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieur à 25 V AC ou supérieur à 60 V DC ou est alimenté par une source autre que TBTS.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
ÉLECTRICITÉ : 7 sur 8
DDT : 19 sur 81





Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
ELECTRICITE : 8 sur 8
DDT : 20 sur 81



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;
articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

Références normatives : d'après l'esprit de la norme NF X 46-020 de Aout 2017

MISSION N° : 770404955

AVOVENTES

MISSION

Adresse : 23 RUE BABEUF
Ville : 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

DONNEUR D'ORDRE

Nom : Société DELTA HUISSIER IDF
Adresse : 4 RUE DE LA HAYE
Ville : 93290 TREMBLAY EN FRANCE

MISSION

| | | |
|---|---------------------------------|------------------------------------|
| Type : Maison | Nbre pièces : 2 | Lot : Lot secondaire : |
| Cadastre : R 134 | Bâtiment : | Escalier : |
| Porte : | Étage : RDC | Année de construction : Avant 1949 |
| Date de commande : 21/02/2024 | Date de visite : 21/02/2024 | Référence client : |
| Accompagnateur : MAITRE GUERIN (HUISSIER) | Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES | |

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
aucune obligation réglementaire à signaler.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AMIANTE : 1 sur 9
DDT : 21 sur 81

C- PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

| LOCAUX NON VISITES | | |
|--------------------|------------|---|
| Etage | Local | Motif |
| 01 | Grenier 01 | Accès impossible pas d'escalier ni trappe |

| ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS | | |
|-----------------------|-------|-------------------|
| Etage | Local | Éléments et motif |
| Néant | Néant | Néant |

Nous n'avons pas pu examiner les matériaux ou produits situés derrière les doublages des murs : Entrée, Cuisine 01, Séjour 01, Piece 01, Salle D'eau/Wc 01

| Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires | | | | |
|---|-------|--------------|-----------|-------|
| Etage | Local | Localisation | Composant | Motif |
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES s'engage à venir visiter, les locaux ou parties d'immeuble inaccessibles lors de la visite initiale et à mettre à jour le présent rapport si le propriétaire ou le donneur d'ordre en font la demande à **SAS RAISINVILLE / AVOVENTES** dans les quinze jours calendaires suivant la date du présent rapport et si le propriétaire ou son mandataire ont pu faire disparaître les causes d'inaccessibilité.

Observation :

Néant

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AMIANTE : 2 sur 9
DDT : 22 sur 81

a

SOMMAIRE

| | |
|-------|--|
| 1 | Le laboratoire d'analyses |
| 2 | La mission de repérage |
| 2.1 | L'objet de la mission |
| 2.2 | Le cadre de la mission |
| 2.2.1 | L'intitulé de la mission |
| 2.2.2 | Le cadre réglementaire de la mission |
| 2.2.3 | L'objectif de la mission |
| 2.2.4 | Le programme de repérage de la mission réglementaire |
| 2.2.5 | Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) |
| 2.2.6 | Le périmètre à repérer |
| 3 | Conditions de réalisation du repérage |
| 3.1 | Bilan de l'analyse documentaire |
| 3.2 | Date d'exécution des visites du repérage in situ |
| 3.3 | Identification de l'opérateur de repérage |
| 3.4 | Plan et procédures de prélèvements |
| 4 | Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante |
| 4.1 | Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique |
| 4.2 | Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique |
| 4.3 | Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire |
| 4.4 | Zones présentant des similitudes d'ouvrage |
| 5 | Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante |
| 5.1 | Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante |
| 5.2 | Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante |
| 5.3 | Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire |
| 5.4 | Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage |
| 6 | Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020 |
| 7 | Signature |
| 8 | Remarques |
| 8.1 | Remarques importantes |
| 9 | Annexes |

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AMIANTE : 3 sur 9
DDT : 23 sur 81



2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

**CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22**

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

| COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER |
|----------------------------------|
| Flocages |
| Calorifugeages |
| Faux plafonds |

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

| COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION | PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER |
|--|---|
| 1. Parois verticales intérieures | |
| Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres. | Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons. |
| 2. Planchers et plafonds | |
| Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers. | Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol. |
| 3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs | |
| Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures. | Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits. |
| 4. Eléments extérieurs | |
| Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade. | Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée. |

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AMIANTE : 4 sur 9
DDT : 24 sur 81



2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

| Composant de la construction | Partie du composant ayant été inspectée | Sur demande ou sur information |
|------------------------------|---|--------------------------------|
| Néant | Néant | Néant |

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mantadaire)

Année de construction : Avant 1949

- Périmètre de repérage effectif :

| Étage | Local | Nom des composants ou parties de composants |
|-----------|-------------------|---|
| | | Élément : Revêtement / Substrat |
| RDC | Entrée | Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Porte 1 : intérieure (PVC) - Porte 1 : extérieure (PVC) - Porte 1 : dormant intérieur (PVC) - Porte 1 : dormant extérieur (PVC) - Porte 1 : encadrement (PVC) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) |
| RDC | Cuisine 01 | Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Plâtre) - Mur B (Peinture Plâtre) - Mur C (Peinture Plâtre) - Mur D (Peinture Plâtre) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal) |
| RDC | Sejour 01 | Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) - Porte 1 : intérieure (PVC) - Porte 1 : extérieure (PVC) - Porte 1 : dormant intérieur (PVC) - Porte 1 : dormant extérieur (PVC) - Porte 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : intérieure (PVC) - Fenêtre 2 : extérieure (PVC) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 2 : encadrement (PVC) - Fenêtre 2 : volet (Peinture Métal) |
| RDC | Piece 01 | Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Peinture Doublage) - Mur B (Peinture Doublage) - Mur C (Peinture Doublage) - Mur D (Peinture Doublage) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal) |
| RDC | Salle D'eau/Wc 01 | Sol (Carrelage) - Plafond (Peinture Doublage) - Mur A (Faïence Plâtre) - Mur B (Faïence Plâtre) - Mur C (Faïence Plâtre) - Mur D (Faïence Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : extérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC) - Fenêtre 1 : encadrement (PVC) - Fenêtre 1 : garde corps 1 (Peinture Métal) |
| Exterieur | Exterieur | Plafond (Peinture Plâtre) - Portail (Peinture Métal) |



3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

| Documents | Remis | Date | Référence / Principales conclusions |
|---|-------|------|-------------------------------------|
| Rapports de repérage antérieurs | Non | | Référence : |
| Diagnostic Amiante des parties communes | Non | | Référence : |
| Dossier technique existant | Non | | Référence : |
| Dossier technique Amiante existant | Non | | Référence : |
| Contrôle de concentration en poussière d'amiante | Non | | Référence : |
| Détails des travaux réalisés | Non | | Référence : |
| Plans, schémas ou croquis des bâtiments | Non | | Référence : |
| Documents concernant la construction et les travaux de rénovation | Non | | Référence : |
| Descriptif des matériaux | Non | | Référence : |
| Document interne | Non | | Référence : |
| Acte de vente du bien | Non | | Référence : |

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 21/02/2024

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

AVOVENTES MOBILES

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **CATED - 12 av. gay lussac - 78990 ELANCOURT**, numéro de certification : **1146**
- **SAS RAISINVILLE / AVOVENTES - 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS**
- Assurance **ALLIANZ : 62490415** - Date de validité : **31/12/2024**

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

| Étage | Local ou zone homogène | Localisation | Numéro de prélèvement | Composant | Amiante | Critère de conclusion | Motif si MPSCA | Résultat, évaluation de l'état de conservation |
|-------|------------------------|--------------|-----------------------|-----------|---------|-----------------------|----------------|--|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : score = 1 : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - score = 2 : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - score = 3 : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

| Étage | Local ou zone homogène | Localisation | Numéro de prélèvement | Composant | Amiante | Critère de conclusion | Motif si MPSCA | Type de recommandation |
|-------|------------------------|--------------|-----------------------|-----------|---------|-----------------------|----------------|------------------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : EP : Évaluation périodique - AC1 : Action corrective de premier niveau - AC2 : Action corrective de second niveau - Aucune : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

| Étage | Local ou zone homogène | Localisation | Numéro de prélèvement | Composant | Amiante | Critère de conclusion | Motif si MPSCA |
|-------|------------------------|--------------|-----------------------|-----------|---------|-----------------------|----------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AMIANTE : 6 sur 9
DDT : 26 sur 81



4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

| Zone présentant des similitudes d'ouvrage | Détail de la zone | Lié au repérage | Amianté |
|---|-------------------|-----------------|---------|
| Néant | Néant | Néant | Néant |

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

| Étage | Local ou zone homogène | Localisation | Composant | Conclusion réglementaire |
|-------|------------------------|--------------|-----------|--------------------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

| Étage | Local ou zone homogène | Localisation | Composant | Type de recommandation |
|-------|------------------------|--------------|-----------|------------------------|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

| Étage | Local ou zone homogène | Localisation | Composant | Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires |
|-------|------------------------|--------------|-----------|---|
| Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
21/02/2024
Cachet:



Signature :



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.

Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante encloisonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.

Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 770404955 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : sans objet

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AMIANTE : 7 sur 9
DDT : 27 sur 81



- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : sans objet
- Illustration photographique : non
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutot aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport

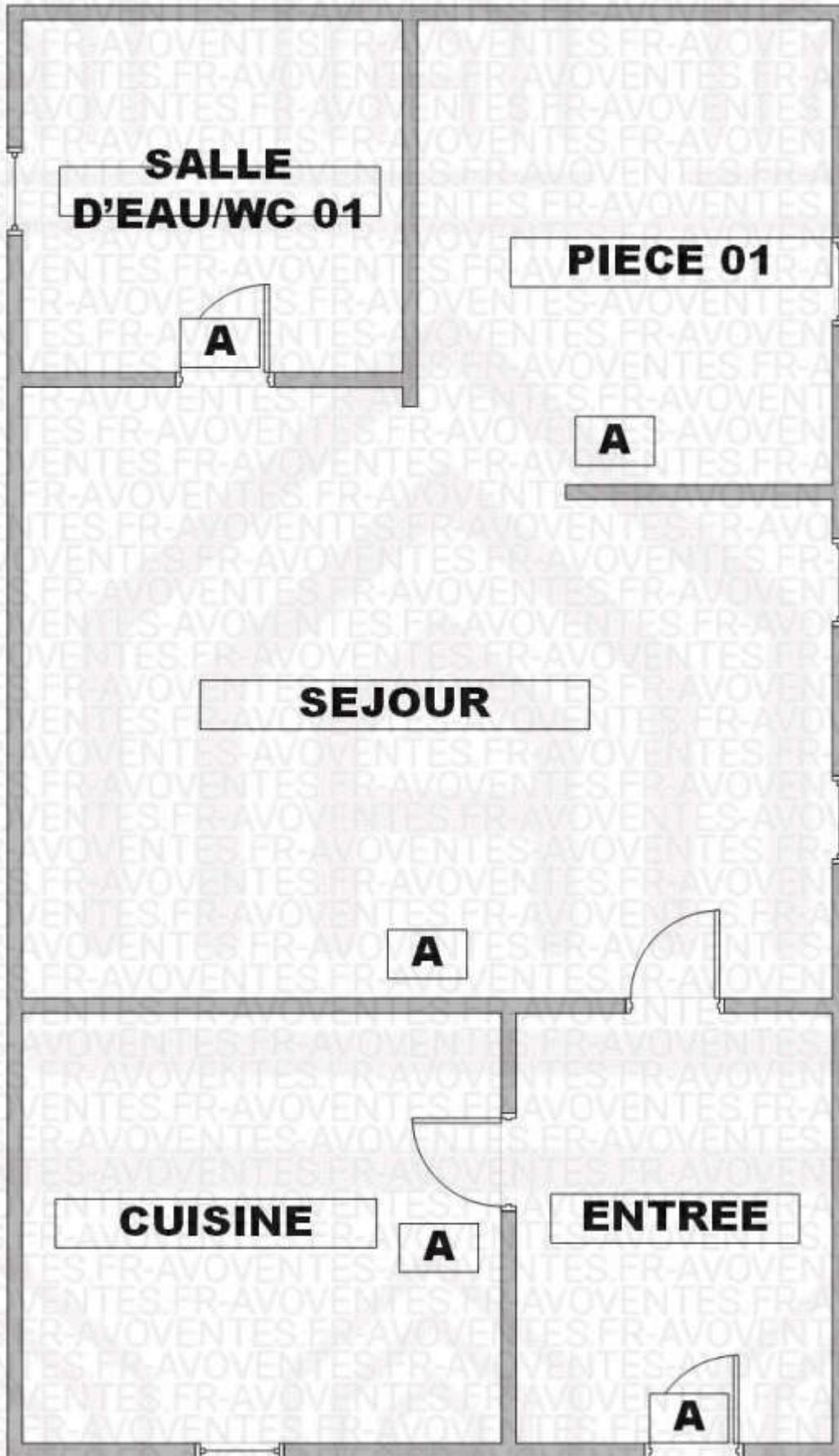


Rapport

n° de rapport : 770404955
 AMIANTE : 8 sur 9
 DDT : 28 sur 81



Croquis



Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AMIANTE : 9 sur 9
DDT : 29 sur 81





Diagnostic de Performance Énergétique

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2493E0638153B
établi le : 20/02/2024
valable jusqu'au : 19/02/2034

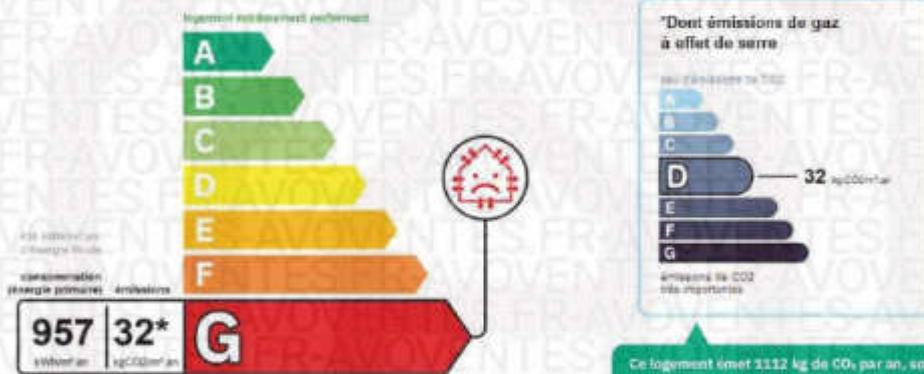
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

émission : 770404955 Logement 001
adresse : 23 RUE BABEUF, Lot : / Étage : RDC / Porte : , 93380
PIERREFITTE-SUR-SEINE
type de bien : Maison individuelle
année de construction : Avant 1948
surface habitable : 34,43 m²

AVOVENTES

Performance énergétique

Attention, votre logement fait moins de 40 m². Rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6.

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Ses coûts sont calculés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) sur p.3 pour voir les détails par poste.



Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur
SAS RAISINVILLE
1 Rue aux Loups 77120
Coulommiers

AVOVENTES AVOVENTES
organisme de certification : GINGER CATED

AVOVENTES

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport

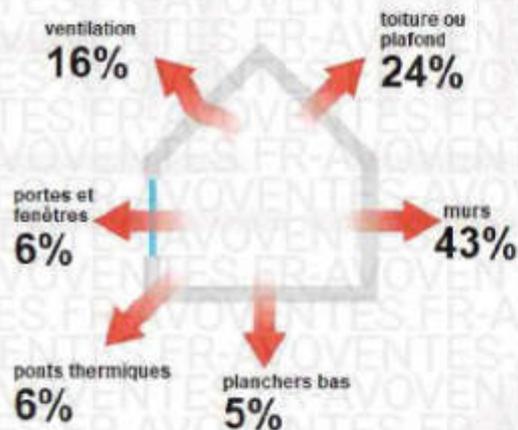


Rapport

n° de rapport : 770404955
DPE : 1 sur 12
DDT : 30 sur 81



Schema des deperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place

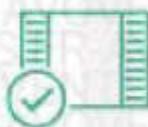


- Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- chauffage au bois
- géothermie
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- panneaux solaires thermiques
- pompe à chaleur
- panneaux solaires photovoltaïques
- chauffe-eau thermodynamique

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).



Montants et consommations annuels d'énergie

| usage | | consommation d'énergie (en kWh énergie primaire) | frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) | répartition des dépenses |
|---|---------------|---|---|--------------------------|
|  chauffage | ⚡ électricité | 29709 (12917 é.f.) | entre 1790€ et 2440€ | 90,1% |
|  eau chaude sanitaire | ⚡ électricité | 3097 (1347 é.f.) | entre 180€ et 260€ | 9,4% |
|  refroidissement | | 0 (0 é.f.) | entre 0€ et 0€ | 0% |
|  éclairage | ⚡ électricité | 150 (65 é.f.) | entre 10€ et 20€ | 0,5% |
|  auxiliaires | | 0 (0 é.f.) | entre 0€ et 0€ | 0% |
| énergie totale pour les usages recensés | | 32956 kWh (14329 kWh é.f.) | entre 1980€ et 2720€ par an | |

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 61ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -17% sur votre facture **soit -439€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 61ℓ/jour d'eau chaude à 40°

25ℓ consommés en moins par jour, c'est -19% sur votre facture **soit -53€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
DPE : 3 sur 12
DDT : 32 sur 81



Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

| | description | isolation |
|--|--|---------------------|
|  murs | - Type de mur inconnu présence d'isolation inconnue Mur donnant sur l'extérieur | insuffisante |
|  plancher bas | - Type de plancher inconnu non isolé Plancher donnant sur vide-sanitaire | bonne |
|  toiture/plafond | - Type de plafond inconnu présence d'isolation inconnue. Plafond donnant sur un local non chauffé et non accessible | insuffisante |
|  portes et fenêtres | - Fen.bat./ocil, PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm. - Porte en PVC avec double vitrage | moyenne |

Vue d'ensemble des équipements

| | description |
|--|--|
|  chauffage | - Convecteur électrique NFC, NF**, NF*** |
|  eau chaude sanitaire | - ECS Electrique, Volume du ballon 150 L |
|  climatisation | - Sans objet |
|  ventilation | - Ventilation par ouverture des fenêtres |
|  pilotage | - Aucun |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
DPE : 4 sur 12
DDT : 33 sur 81



Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



Ventilation

Veillez à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.



Chauffe-eau

Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C.
Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.



Eclairage

Nettoyer les ampoules et les luminaires.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
DPE : 5 sur 12
DDT : 34 sur 81



Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 2 avant le pack 1). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : 8300 à 11900€

| lot | description | performance recommandée |
|---|--|---|
|  Murs | <p>Mise en place d'une Isolation des murs extérieurs par l'intérieur</p> <p>En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.</p> <p>En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).</p> <p>Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.</p> <p>Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.</p> | $R >= 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ |
|  Planchers Hauts | <p>Isolation de la toiture</p> <p>Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plafond.</p> <p>Pour les bâtis anciens, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires).</p> <p>Pour bénéficier MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.</p> <p>L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente</p> | $R >= 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ |
|  Planchers Bas | <p>Isolation plancher en sous face</p> <p>S'assurer que le vide sanitaire soit accessible</p> <p>Pour les bâtis anciens, il est nécessaire que les isolants ou matériaux isolants choisis soient au moins perméables à la vapeur.</p> <p>Avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé.</p> <p>Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.</p> <p>Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.</p> <p>Les entrées d'air d'un vide-sanitaire ne doivent jamais être obstruées, au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.</p> | $R >= 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ |
|  Ventilation | <p>Mise en place VMC à extraction hygro(A)</p> <p>Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.</p> <p>Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.</p> <p>Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.</p> | |
|  Eau Chaude | Installation d'un chauffe-eau thermodynamique | |



2 Les travaux à envisager montant estimé : 7200 à 9800€

| lot | description | performance recommandée |
|--|---|-------------------------|
|  Chauffage | Remplacement des émetteurs par une PAC air/air L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment. Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation. | |

Commentaires :

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.
 Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



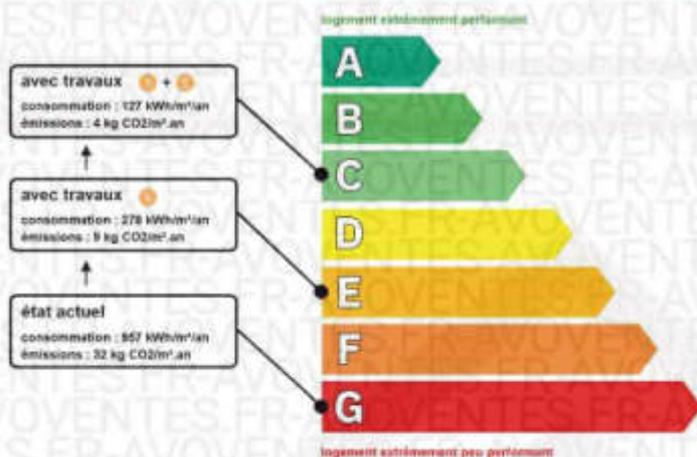
Rapport

n° de rapport : 770404955
 DPE : 7 sur 12
 DDT : 36 sur 81



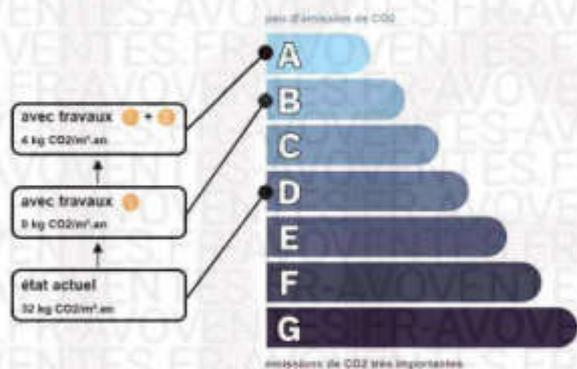
Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !
 Contactez le conseiller France Rénov⁺ le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
 ou 0808 800 700 (hors d'un appel local)
 Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
france-renov.gouv.fr/aides

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par GINGER CATED, 12 AVENUE GAY LUSSAC 78990 ELANCOURT

Référence du logiciel valide : **DPEWIN version V5**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2493E06381538**

Date de visite du bien : **20/02/2024**

Tevanant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur V1.4.25.1)**



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

le calcul du DPE s'effectue sur une étude des 5 postes de consommation en prenant compte de la morphologie thermique du bâtiment et son implantation, la rigueur du climat local, la température extérieure, la durée et l'intensité d'ensoleillement

La consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire est simulée par rapport à une température intérieure de 19°C la journée et de 16°C la nuit, les consommations sont calculées à partir de conditions standard d'usage du chauffage, d'eau chaude et de périodes standard de vacance du logement.

Le DPE conventionnel (3CL) ne tient pas des consommations domestiques (télévision, électroménager D), il simule sur un prix des énergies arrêté par la législation encadrant le DPE, et simule les consommations des 5 postes par rapport à un usage dit standard, ce qui peut créer un écart en la simulation et la consommation réelle.

Commentaires :

*Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en oeuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

| donnée d'entrée | origine de la donnée | valeur renseignée |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Département | | 93 |
| Altitude | Donnée en ligne | 37 m |
| Type de bâtiment | Observé/Mesuré | Maison individuelle |
| Année de construction | Estimé | Avant 1948 |
| Surface habitable | Observé/Mesuré | 34,43 m ² |
| Nombre de niveaux | Observé/Mesuré | 1,0 |
| Nombre de logement du bâtiment | Observé/Mesuré | 1 |
| Hauteur moyenne sous plafond | Observé/Mesuré | 2,50 m |

généralités

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
DPE : 9 sur 12
DDT : 38 sur 81



Fiche technique du logement (suite)

| | donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée | |
|-----------|---------------|--|---|-------------------|---------------------|
| | | | | | |
| enveloppe | MUR n°1 | surface | Ⓜ | Observé/Mesuré | 59,67 m² |
| | | type de local non chauffé adjacent | Ⓜ | Observé/Mesuré | Extérieur |
| | | U _{mur0} (saisie directe ou matériau mur inconnu) | ✗ | Valeur par défaut | 2,500 |
| | | doublage mur | Ⓜ | Observé/Mesuré | Absence de doublage |
| | | état d'isolation | Ⓜ | Observé/Mesuré | Inconnu |

| | donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée | |
|-----------|---------------|---|---|-------------------|----------------|
| | | | | | |
| enveloppe | PLANCHER n°1 | surface | Ⓜ | Observé/Mesuré | 35,00 m² |
| | | type de local non chauffé adjacent | Ⓜ | Observé/Mesuré | Vide Sanitaire |
| | | U _{pb0} (saisie directe ou type de plancher inconnu) | ✗ | Valeur par défaut | 0,449 |
| | | type de plancher bas | Ⓜ | Observé/Mesuré | Inconnu |
| | | périmètre de plancher bas | Ⓜ | Observé/Mesuré | 30 m |
| | | état d'isolation | Ⓜ | Observé/Mesuré | non isolé |

| | donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée | |
|-----------|---------------|---|---|-------------------|------------------------------------|
| | | | | | |
| enveloppe | PLAFOND n°1 | surface | Ⓜ | Observé/Mesuré | 35,00 m² |
| | | type de local non chauffé adjacent | Ⓜ | Observé/Mesuré | Locaux non chauffés non accessible |
| | | U _{pb0} (saisie directe ou type de plancher inconnu) | ✗ | Valeur par défaut | 2,500 |
| | | état d'isolation | Ⓜ | Observé/Mesuré | Inconnu |

| | donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée | | |
|----------------------|---------------|-----------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------------|---------|
| | | | | | | |
| enveloppe | Fenêtre n°1 | surface | Ⓜ | Observé/Mesuré | 1,15 m² | |
| | | nombre | Ⓜ | Observé/Mesuré | 2 | |
| | | type de vitrage | Ⓜ | Observé/Mesuré | Double vitrage | |
| | | épaisseur lame d'air | Ⓜ | Observé/Mesuré | 16,0 mm | |
| | | gaz de remplissage | Ⓜ | Observé/Mesuré | air sec | |
| | | inclinaison vitrage | Ⓜ | Observé/Mesuré | Paroi verticale >=75° | |
| | | type menuiserie | Ⓜ | Observé/Mesuré | PVC | |
| | | type ouverture | Ⓜ | Observé/Mesuré | Fenêtre battante | |
| | | type volets | Ⓜ | Observé/Mesuré | Volet roulant PVC (e<=12mm) | |
| | | type de pose | Ⓜ | Observé/Mesuré | Nu intérieur | |
| | | menuiserie avec joints | Ⓜ | Observé/Mesuré | non | |
| | | baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est | Ⓜ | Observé/Mesuré | 1,00 m² | |
| | | baies Ouest | Ⓜ | Observé/Mesuré | 0,15 m² | |
| | | type de masque proche | Ⓜ | Observé/Mesuré | absence de masque proche | |
| | | type de masque lointain | Ⓜ | Observé/Mesuré | absence de masque lointain | |
| | | Fenêtre n°1 | surface | Ⓜ | Observé/Mesuré | 4,68 m² |
| | | | nombre | Ⓜ | Observé/Mesuré | 3 |
| type de vitrage | Ⓜ | | Observé/Mesuré | Double vitrage | | |
| épaisseur lame d'air | Ⓜ | | Observé/Mesuré | 16,0 mm | | |
| gaz de remplissage | Ⓜ | | Observé/Mesuré | air sec | | |
| inclinaison vitrage | Ⓜ | | Observé/Mesuré | Paroi verticale >=75° | | |
| type menuiserie | Ⓜ | | Observé/Mesuré | PVC | | |
| type ouverture | Ⓜ | Observé/Mesuré | Fenêtre battante | | | |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville.avoventes@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
 DPE : 10 sur 12
 DDT : 39 sur 81



Fiche technique du logement (suite)

| | | | |
|-------------------------|---|----------------|--|
| type volets | ⊖ | Observé/Mesuré | Volet roulant PVC (e<=12mm) |
| type de pose | ⊖ | Observé/Mesuré | Ne intérieur |
| menuiserie avec joints | ⊖ | Observé/Mesuré | non |
| bâies Est | ⊖ | Observé/Mesuré | 4,68 m² |
| type de masque proche | ⊖ | Observé/Mesuré | absence de masque proche |
| type de masque lointain | ⊖ | Observé/Mesuré | masque lointain homogène Angle <15° |

| donnée entrée | origine de la donnée | origine de la donnée | valeur renseignée | |
|---------------|----------------------|----------------------|-------------------|---------------------------|
| Porte n°1 | surface | ⊖ | Observé/Mesuré | 2 |
| | nombre | ⊖ | Observé/Mesuré | 1 |
| | type de menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | Porte simple en PVC |
| | type de porte | ⊖ | Observé/Mesuré | Porte avec double vitrage |

| donnée entrée | origine de la donnée | origine de la donnée | valeur renseignée | |
|------------------|------------------------------------|----------------------|-------------------|---|
| pont thermique 1 | type de pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | Liaison Mur extérieur / Plancher bas |
| | type isolation | ⊖ | Observé/Mesuré | Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut | 0,39 |
| | longueur du pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | 15 m |
| pont thermique 2 | type de pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | Liaison Mur extérieur / Plancher haut |
| | type isolation | ⊖ | Observé/Mesuré | Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut | 0,3 |
| | longueur du pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | 15 m |
| pont thermique 3 | type de pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | Liaison Mur extérieur / Refend |
| | type isolation | ⊖ | Observé/Mesuré | Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut | 0,365 |
| | longueur du pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | 5 m |
| pont thermique 4 | type de pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | Liaison Mur / Portes |
| | type isolation | ⊖ | Observé/Mesuré | Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut | 0,38 |
| | longueur du pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | 5 m |
| | largeur du dormant menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | 5 cm |
| | retour isolation autour menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | non |
| | position menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | en nu intérieur |
| pont thermique 5 | type de pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre |
| | type isolation | ⊖ | Observé/Mesuré | Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut | 0,38 |
| | longueur du pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | 4 m |
| | largeur du dormant menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | 5 cm |
| | retour isolation autour menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | non |
| | position menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | en nu intérieur |
| pont thermique 6 | type de pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre |
| | type isolation | ⊖ | Observé/Mesuré | Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut | 0,38 |
| | longueur du pont thermique | ⊖ | Observé/Mesuré | 15 m |
| | largeur du dormant menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | 5 cm |
| | retour isolation autour menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | non |
| | position menuiserie | ⊖ | Observé/Mesuré | en nu intérieur |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
DPE : 11 sur 12
DDT : 40 sur 81



Fiche technique du logement (suite)

| donnée entrée | origine de la donnée | donnée renseignée | |
|------------------|------------------------------------|---------------------|---|
| pont thermique 7 | type de pont thermique | Observé/Mesuré | Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre |
| | type isolation | Observé/Mesuré | Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ Valeur par défaut | 0,38 |
| | longueur du pont thermique | Observé/Mesuré | 1,6 m |
| | largeur du dormant menuiserie | Observé/Mesuré | 5 cm |
| | retour isolation autour menuiserie | Observé/Mesuré | non |
| | position menuiserie | Observé/Mesuré | en nu intérieur |

équipements

| donnée entrée | origine de la donnée | donnée renseignée | |
|------------------------|----------------------|-------------------|--|
| Système de ventilation | type de ventilation | Observé/Mesuré | Ventilation par ouverture des fenêtres |
| | façades exposées | Observé/Mesuré | Plusieurs façades exposées |

équipements

| donnée entrée | origine de la donnée | donnée renseignée | |
|------------------------|----------------------------------|-------------------|--|
| Système de chauffage 1 | type d'installation de chauffage | Observé/Mesuré | Installation de chauffage simple |
| | type de cascade | Observé/Mesuré | Générateur(s) indépendant(s) |
| | type d'émetteur | Observé/Mesuré | Convecteur électrique NFC, NF**, NF*** |
| | Année d'installation émetteur | Observé/Mesuré | Inconnue |
| | type de chauffage | Observé/Mesuré | chauffage divisé |
| | type de régulation | Observé/Mesuré | oui |
| | Équipement d'intermittence | Observé/Mesuré | absent |

équipements

| donnée entrée | origine de la donnée | donnée renseignée | |
|--|-------------------------------------|-------------------|--|
| Système de production d'eau chaude sanitaire 1 | Production instantanée/accumulation | Observé/Mesuré | A accumulation |
| | catégorie de ballon | Observé/Mesuré | Chauffe eau vertical classe B ou 2 étoiles |
| | Type de production | Observé/Mesuré | Électrique classique |
| | type d'installation | Observé/Mesuré | installation ECS individuelle |
| | année d'installation | Observé/Mesuré | Inconnue |
| | volume de stockage | Observé/Mesuré | 150,00 L |
| | pièces alimentées contiguës | Observé/Mesuré | Les pièces alimentées en ECS ne sont pas contiguës |
| | production hors volume habitable | Observé/Mesuré | En volume chauffé |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
 DPE : 12 sur 12
 DDT : 41 sur 81





Audit Énergétique Réglementaire

Audit énergétique

N° audit : A24930014492X
date de visite : 21/02/2024
date d'établissement : 21/02/2024
valable jusqu'au : 20/02/2029
identifiant fiscal du logement :

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.

mission : 770404955 Logement 001
adresse : **23 RUE BABEUF, Lot : / Étage : RDC / Porte : 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE**
N° cadastre :
type de bien : Maison individuelle
nombre de niveaux : 1,0
année de construction : Avant 1948
altitude : 37 m
surface habitable : 34,43 m²
Département : SEINE-SAINT-DENIS

AVOVENTES

 **État initial du logement**
p.3

 **Scénarios de travaux en un clin d'œil**
p.8

Scénario 1 "rénovation en une fois"

Parcours de travaux global p.9



Scénario 2 "rénovation par étapes"

Parcours de travaux échelonnés p.12



 **Les principales phases du parcours de rénovation énergétique**
p.18

 **Lexique et définitions**
p.19

Informations auditeur

SAS RAISINVILLE
1 Rue aux Loups 77120 Coulommiers
N° SIRET : 80296778600012
N° de certification : AE1146
org. de certification : GINGER CATED
logiciel : DPEWIN version V5

AVOVENTES

Décret n° 2022-700 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 136-28-4 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 4 mai 2022 relatif pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 136-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Avoventes vous informe que ses données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une invitation au traitement de vos données. Si vous souhaitez faire passer votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 1 sur 27
DDT : 42 sur 81



Objectifs de cet outil

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de votre logement.



La réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique et environnementale F ou G, conformément à la Loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit énergétique a été réalisé conformément aux exigences réglementaires. Il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation. Il peut aussi être utilisé pour justifier d'aides à la rénovation telle que Ma Prime Rénov'.

L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant d'atteindre une performance énergétique et environnementale de classe A ou B (sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales). Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement ?



Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Vivre dans un logement de qualité

→ Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air !



Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos logements en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du logement et la maîtrise des charges.

→ Vous vous prémunissez également de la future interdiction de location des passoires thermiques.

→ Critère énergétique pour un logement décent :

- 1er janvier 2023 : CEF < 450 kWh/m²/an
- 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F
- 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E
- 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D



Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années.



État initial du logement

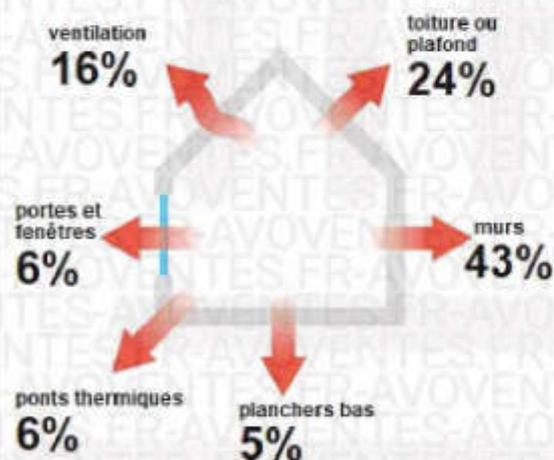
Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.

Réf du DPE (si utilisé) : 2493E0638153B

Performance énergétique et environnementale actuelle du logement



Schéma de déperdition de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation



Montants et consommations annuels d'énergie

répartition des
consommations
kWhEP/m².an

| usage | chauffage | eau chaude | refroidissement | éclairage | auxiliaires | total |
|--|---|---|------------------------------------|---|------------------------------------|--|
| consommation d'énergie (kWh/m ² .an) | électricité 862,9 _{EP} (375,2 _{FP}) | électricité 90,0 _{EP} (39,3 _{FP}) | 0 _{EP} (0 _{FP}) | électricité 4,3 _{EP} (1,9 _{FP}) | 0 _{EP} (0 _{FP}) | 957_{EP} (416 _{FP}) |
| consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée | | | | | | 957_{EP} (416 _{FP}) |
| frais d'annuels d'énergie (fourchette d'estimation**) | de 1790€ à 2440€ | de 180€ à 260€ | de 0€ à 0€ | de 10€ à 20€ | de 0€ à 0€ | de 1980€ à 2720€ |

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire / FP → énergie finale (voir la définition en annexe)

** Prox moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

le calcul du DPE s'effectue sur une étude des 5 postes de consommation en prenant compte de la morphologie thermique du bâtiment et son implantation, la rigueur du climat local, la température extérieure, la durée et l'intensité d'ensoleillement. La consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire est simulée par rapport à une température intérieure de 19°C la journée et de 16°C la nuit, les consommations sont calculées à partir de conditions standard d'usage du chauffage, d'eau chaude et de périodes standard de vacance du logement.

Le DPE conventionnel (3CL) ne tient pas des consommations domestiques (télévision, électroménager...), il simule sur un prix des énergies arrêté par la législation encadrant le DPE, et simule les consommations des 5 postes par rapport à un usage dit standard, ce qui peut créer un écart en la simulation et la consommation réelle.



Vue d'ensemble du logement

Description du bien

| | Description |
|------------------------|--|
| nombre de niveaux | 1 niveau |
| nombre de pièces | Rdc: Entrée/Sejour/Cuisine/Piece 01/Salle d'eau Wc |
| description des pièces | Rdc: Entrée/Sejour/Cuisine/Piece 01/Salle d'eau Wc |
| mitoyenneté | 1 Parois Mitoyenne et 2 Parois en limite de propriétés |

Vue d'ensemble des équipements

| type d'équipement | description |
|--|--|
|  chauffage | - Convecteur électrique NFC, NF**, NF*** |
|  eau chaude sanitaire | - ECS Electrique, Volume du ballon 150 L |
|  climatisation | - Sans objet |
|  ventilation | - Ventilation par ouverture des fenêtres |
|  dispositifs de pilotage | - Aucun |

Pathologies / Caractéristiques architecturales, patrimoniales et techniques

| photo | description | conseils |
|-------|---|--|
| | Presence de mitoyenneté et limite de propriété qui limite les actions | Se rapprocher des autorités et du voisins afin de connaitre les obligations et faire les demandes necessaires. |
| | Le vide sanitaire n'est accesible que part la parcelle voisine | Se rapprocher des autorités et du voisins afin de connaitre les obligations et faire les demandes necessaires. |
| | Absence d'acces au grenier | Créer un acces |



|  Murs | Description | Isolation |
|---|---|---------------------|
| MUR n°1 | Type de mur inconnu présence d'isolation inconnue Mur donnant sur l'extérieur | insuffisante |
|  Planchers | Description | Isolation |
| PLANCHER n°1 | Type de plancher inconnu non isolé Plancher donnant sur vide-sanitaire | bonne |
|  Toitures | Description | Isolation |
| PLAFOND n°1 | Type de plafond inconnu présence d'isolation inconnue Plafond donnant sur un local non chauffé et non accessible | insuffisante |
|  Menuiseries | Description | Isolation |
| Fenêtre n°1 | Fen.bat./ocil. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm. | moyenne |
| Fenêtre n°1 | Fen.bat./ocil. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm. | moyenne |
| Porte n°1 | Porte en PVC avec double vitrage | insuffisante |



Observations de l'auditeur

Impossibilité technique d'atteindre la lettre B car la surface ne le permet pas et les contraintes technique lié au mitoyenneté. Avant de commencer les travaux divers de renovation il sera recommandé d'effectuer un diagnostic AMIANTE et PLOMB avant travaux. Le coût de ces prestations n'entre pas en compte dans le chiffrage.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGETIQUE : 7 sur 27
DDT : 48 sur 81



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

| Postes de travaux concernés | Performance énergétique et environnementale globale du logement (cons. en kWh/m ² .an et émissions en kg CO ₂ /m ² .an) | Economies d'énergie par rapport à l'état initial (énergie primaire) | Confort d'été | Dépenses d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (*TTC) |
|--|---|--|---------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Avant travaux | | | insuffisant | de 1980 € à 2720 € | |
| Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.9) | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Isolation des planchers bas Changement du système de ventilation Changement de la production de chauffage Changement de la production d'eau chaude sanitaire | | -87% (-830 kWhEP/m ² .an) | moyen | de 330€ à 500€ | ~ 24600 € |
| Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.12) | | | | | |
| Première étape | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Isolation des planchers bas Changement du système de ventilation Changement de la production d'eau chaude sanitaire | | -71% (-679 kWhEP/m ² .an) | moyen | de 630€ à 890€ | ~ 18600 € |
| Deuxième étape | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Changement de la production de chauffage | | -87% (-830 kWhEP/m ² .an) | moyen | de 330€ à 500€ | ~ 6500 € |

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGETIQUE : 8 sur 27
DDT : 49 sur 81



Scénario 1 "en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Rénovation Globale
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Aides locales :

- Aide rénovation énergétique

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov@gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' :

tel :



Détails des travaux énergétiques



Coût estimé
(*TTC)

Murs

- Mise en place d'une Isolation des murs extérieurs par l'intérieur

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires).

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

~ 6900 €



Planchers Hauts

- Isolation de la toiture

Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plafond.

Pour les bâtis anciens, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires).

Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente

~ 1600 €



- Pas d'accès

Planchers Bas

- Isolation plancher en sous face

S'assurer que le vide sanitaire soit accessible

Pour les bâtis anciens, il est nécessaire que les isolants ou matériaux isolants choisis soient au moins perméables à la vapeur.

Avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.

Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

Les entrées d'air d'un vide-sanitaire ne doivent jamais être obstruées, au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.

~ 1400 €



Ventilation

- Mise en place VMC à extraction hygro(A)

Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité

~ 700 €



- et des contre-performances thermiques des maçonneries.
- Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.
- Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.
- ▲ Prévoir un chemin de traverse pour l'entretien de celle-ci

Chauffage



- Remplacement des émetteurs par une PAC air/air
L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment, Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation. ~ 6500 €

Eau Chaude



- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique ~ 2500 €
- ▲ Mise en conformité du reseau électrique pour la PAC



Détails des travaux induits



Coût estimé (*TTC)

- Dépose ancien doublage ~ 1500 €
- Creation d'une trappe de visite avec escalier escamotable et d'un chemin de traverse ~ 1500 €
- Dépose ancien revêtement ~ 1000 €
- Creation d'une dalle beton.
Mise en conformité du reseau électrique pour la PAC ~ 1000 €

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

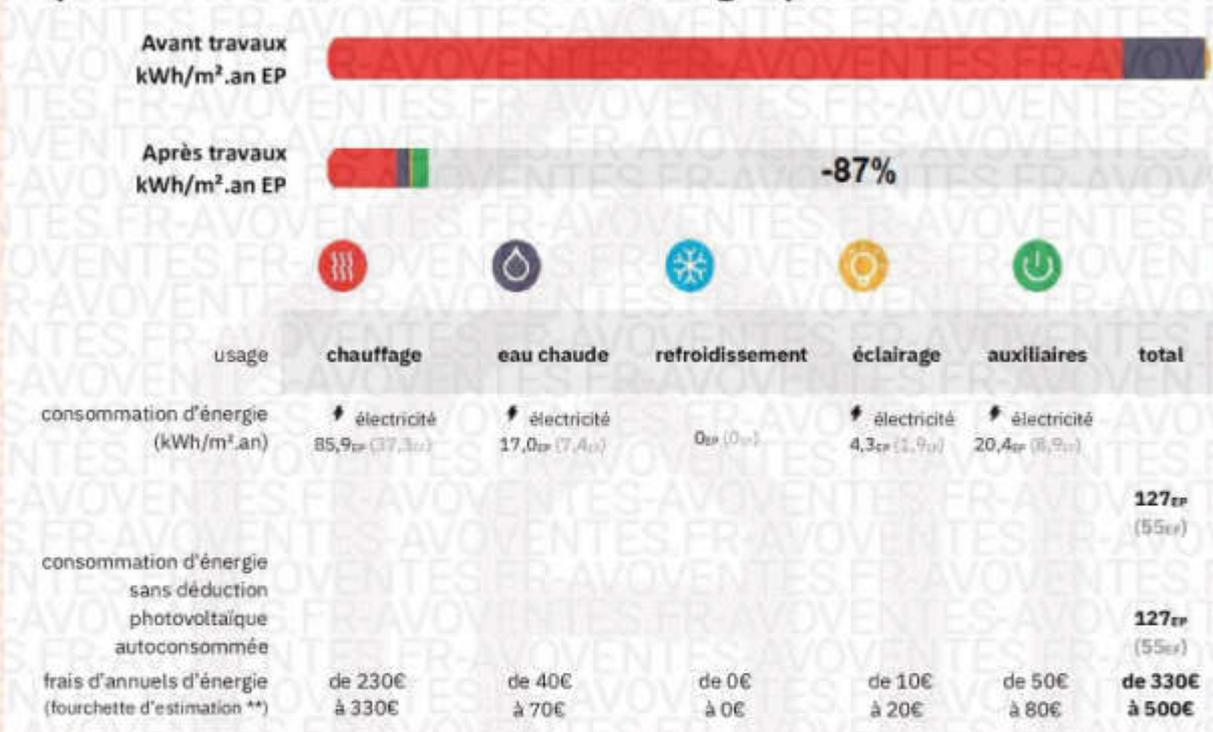
n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGÉTIQUE : 10 sur 27
DDT : 51 sur 81



Résultats après travaux

| Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWh/m ² .an et émissions en kg CO2/m ² .an) | Economies d'énergie par rapport à l'état initial | Réduction des GES (gaz à effet de serre) | Confort d'été | Dépenses d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (*TTC) |
|---|--|--|---------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 127 4 C | -87% (-830 kWhEP/m ² .an) -87% (-341 kWhEP/m ² .an) | -88% (-28 kg CO2/m ² .an) | moyen | de 330€ à 500€ | ~ 24600 € |

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
** Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGÉTIQUE : 12 sur 27
DDT : 53 sur 81



Scénario 2 "par étapes"

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Rénovation Globale
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Aides locales :

- Aide rénovation énergétique

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov@gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' :

tel :

Détails des travaux énergétiques

 Coût estimé (*TTC)

Murs

- Mise en place d'une Isolation des murs extérieurs par l'intérieur
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.
En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de MaPrimRénov' choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

~ 6900 €

Planchers Hauts

- Isolation de la toiture
Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plafond.
Pour les bâtis anciens, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires).
Pour bénéficier MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.
L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente.

~ 1600 €

Planchers Bas

- Isolation plancher en sous face
S'assurer que le vide sanitaire soit accessible
Pour les bâtis anciens, il est nécessaire que les isolants ou matériaux isolants choisis soient au moins perméables à la vapeur.
Avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.
Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.
Les entrées d'air d'un vide-sanitaire ne doivent jamais être obstruées, au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.

~ 1400 €

Ventilation

- Mise en place VMC à extraction hygro(A)
Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité

~ 700 €

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGÉTIQUE : 13 sur 27
DDT : 54 sur 81



et des contre-performances thermiques des maçonneries.
Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries.
Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.



Eau Chaude

- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique - 2500 €



Détails des travaux induits



Coût estimé (*TTC)

- Dépose ancien doublage - 1500 €
- Creation d'une trappe de visite avec escalier escamotable et d'un chemin de traverse - 1500 €
- Depose ancien revêtement - 1000 €
- Mise en conformité du reseau electrique pour la PAC - 1500 €

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGÉTIQUE : 14 sur 27
DDT : 55 sur 81



Résultats après travaux

| Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWh/m ² .an et émissions en kg CO2/m ² .an) | Economies d'énergie par rapport à l'état initial | Réduction des GES (gaz à effet de serre) | Confort d'été | Dépenses d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (*TTC) |
|---|---|--|---------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | -71% (-679 kWhEP/m ² .an) -71% (-296 kWhEP/m ² .an) | -72% (-23 kg CO2/m ² .an) | moyen | de 630€ à 890€ | - 18600 € |

Répartition des consommations annuelles énergétiques

| usage | chauffage | eau chaude | refroidissement | éclairage | auxiliaires | total |
|--|--|---|---------------------|--|--|---|
| consommation d'énergie (kWh/m ² .an) | 247,9 _{EP} (107,8 _{EF}) | 17,0 _{EP} (7,4 _{EF}) | 0 _{EP} (0) | 4,3 _{EP} (1,9 _{EF}) | 8,8 _{EP} (3,8 _{EF}) | 278_{EP} (120 _{EF}) |
| consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée | | | | | | 278_{EP} (120 _{EF}) |
| frais d'annuels d'énergie (fourchette d'estimation **) | de 570€ à 780€ | de 30€ à 60€ | de 0€ à 0€ | de 10€ à 20€ | de 20€ à 30€ | de 630€ à 890€ |

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
** Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGÉTIQUE : 16 sur 27
DDT : 57 sur 81



Scénario 2 "par étapes"

Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov Rénovation Globale
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Aides locales :

- Aide rénovation énergétique

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov@gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' :

tel :

Détails des travaux énergétiques

 Coût estimé (*TTC)

Chauffage

- Remplacement des émetteurs par une PAC air/air



L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

~ 6500 €

Mise en conformité du réseau électrique pour la PAC.

Détails des travaux induits

 Coût estimé (*TTC)

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGÉTIQUE : 17 sur 27
DDT : 58 sur 81



Résultats après travaux

| Performance énergétique et environnementale globale du logement (conso. en kWh/m².an et émissions en kg CO2/m².an) | Economies d'énergie par rapport à l'état initial | Réduction des GES (gaz à effet de serre) | Confort d'été | Dépenses d'énergie estimées/an | Coût estimé des travaux (*TTC) |
|---|--|---|---------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 127 4 C | -87% (-830 kWhEP/m².an) -87% (-341 kWhEP/m².an) | -88% (-28 kg CO2/m².an) | ☹️ moyen | de 330€ à 500€ | - 6500 € |

Répartition des consommations annuelles énergétiques

| usage | chauffage | eau chaude | refroidissement | éclairage | auxiliaires | total |
|--|--|---|------------------------------------|--|---|---------------------------------------|
| Avant travaux kWh/m².an EP | | | | | | |
| Après première étape kWh/m².an EP | | | | | | -71% |
| Après deuxième étape kWh/m².an EP | | | | | | -87% |
| consommation d'énergie (kWh/m².an) | 85,9 _{EP} (37,3 _{EF}) | 17,0 _{EP} (7,4 _{EF}) | 0 _{EP} (0 _{EF}) | 4,3 _{EP} (1,9 _{EF}) | 20,4 _{EP} (8,9 _{EF}) | 127 _{EP} (55 _{EF}) |
| consommation d'énergie sans déduction photovoltaïque autoconsommée | | | | | | 127 _{EP} (55 _{EF}) |
| frais d'annuels d'énergie (fourchette d'estimation **) | de 230€ à 330€ | de 40€ à 70€ | de 0€ à 0€ | de 10€ à 20€ | de 50€ à 80€ | de 330€ à 500€ |

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
** Prix moyens des énergies indexés au 1 janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique, les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGETIQUE : 18 sur 27
DDT : 59 sur 81



Recommandations de l'auditeur

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ENERGÉTIQUE : 19 sur 27
DDT : 60 sur 81



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

- Préparer votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous : france-renov.gov.fr/espaces-conseil-fr

2

Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'aides :

france-renov.gov.fr/aides/simulation

Créez votre compte MaPrimeRénov' :

maprimerenov.gov.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :

www2.sgf.gas.fr/etablissements-affilies

3

Recherche des artisans et demandes de devis

- Pour trouver un artisan, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici :

france-renov.gov.fr/annuaire-rge

4

Validation des devis et demandes d'aides

- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

5

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent dans la réalisation des travaux.

6

Réception des travaux

- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Liberté
Égalité
Fraternité



Le service public pour mieux rénover votre habitat



Lexique et définitions

Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Énergie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.

Énergie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

Déperdition de chaleur

La déperdition de chaleur désigne la perte de chaleur du bâtiment.

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

Surface habitable (utilisée dans l'audit)

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

A noter que dans le cadre du DPE et de l'audit énergétique, les vérandas chauffées sont intégrées dans la SHAB.



Lexique et définitions

Isolation des murs par l'intérieur

Dans le but de réduire les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) sur les parois intérieures du bâtiment, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

Isolation du plancher bas

L'isolation des planchers bas peut se faire par le bas ou par le haut, le but est de supprimer les déperditions de chaleur. La première technique est possible lorsque le sol se trouve au-dessus de locaux non chauffés (cave, vide sanitaire). Dans ce cas, on applique un isolant sur la face inférieure de votre plancher. Dans le deuxième cas, l'isolant est posé sur le plancher sous forme de panneaux rigides et une chappe est coulée par-dessus et servira de base au nouveau revêtement.

PAC air/air

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de votre logement en diffusant de l'air chaud. L'air est diffusé par les ventilo-convecteurs.

Isolation plancher de combles

L'isolation du plancher de combles consiste à disposer sur toute la surface du plancher de façon continue et jointive à la charpente et aux murs un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, écran hautement perméable à la vapeur ...). On peut isoler le plancher des combles avec des rouleaux d'isolant ou un isolant en vrac.

Ventilation

Ensemble des dispositions et équipements destinés à faciliter l'aération des locaux, c'est-à-dire l'évacuation de l'air vicié et son renouvellement par de l'air frais. Le principe général consiste à faire entrer l'air frais par les pièces principales en façade (séjour, chambres) et à l'évacuer par les pièces de service (salles d'eau, cuisine), par des gaines de ventilation verticales débouchant en toiture.

Chauffe eau thermodynamique

Cet équipement permet de produire de l'eau chaude sanitaire pour votre maison, avec un fonctionnement plus économe en énergie que les chauffe-eau traditionnels. Il récupère les calories présentes dans l'air pour réchauffer un liquide caloporteur. Ce fluide restitue ensuite la chaleur collectée au ballon d'eau pour produire de l'eau chaude sanitaire.



Fiche technique du logement

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment auditée renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

Référence du logiciel validé : **DPEWIN version V5**

Justificatifs fournis pour établir l'audit :

Référence de l'audit : **A24930014492X**

Date de visite du bien : **20/02/2024**

Identifiant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement de l'audit : **3CL-DPE2021 (Moteur V1.4.25.1)**

| donnée d'entrée | origine de la donnée | valeur renseignée |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Département | | 93 |
| Altitude | Donnée en ligne | 37 m |
| Type de bâtiment | Observé/Mesuré | Maison individuelle |
| Zone climatique | | H1a |
| Année de construction | Estimé | Avant 1948 |
| Surface habitable | Observé/Mesuré | 34,43 m ² |
| Nombre de niveaux | Observé/Mesuré | 1,0 |
| Nombre de logement du bâtiment | Observé/Mesuré | 1 |
| Hauteur moyenne sous plafond | Observé/Mesuré | 2,50 m |

généralités

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 23 sur 27
DDT : 64 sur 81



| donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée |
|-----------------------------|--|---------------------|---------------------|
| enveloppe MUR n°1 | surface | 👁 Observé/Mesuré | 59,67 m² |
| | type de local non chauffé adjacent | 👁 Observé/Mesuré | Extérieur |
| | Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu) | ❌ Valeur par défaut | 2,500 |
| | doublage mur | 👁 Observé/Mesuré | Absence de doublage |
| | état d'isolation | 👁 Observé/Mesuré | inconnu |

| donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée |
|----------------------------------|---|---------------------|-------------------|
| enveloppe PLANCHER n°1 | surface | 👁 Observé/Mesuré | 35,00 m² |
| | type de local non chauffé adjacent | 👁 Observé/Mesuré | Vide Sanitaire |
| | Upb0 (saisie directe ou type de plancher inconnu) | ❌ Valeur par défaut | 0,449 |
| | type de plancher bas | 👁 Observé/Mesuré | Inconnu |
| | périmètre de plancher bas | 👁 Observé/Mesuré | 30 m |
| | état d'isolation | 👁 Observé/Mesuré | non isolé |

| donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée |
|---------------------------------|---|---------------------|------------------------------------|
| enveloppe PLAFOND n°1 | surface | 👁 Observé/Mesuré | 35,00 m² |
| | type de local non chauffé adjacent | 👁 Observé/Mesuré | Locaux non chauffés non accessible |
| | Upb0 (saisie directe ou type de plancher inconnu) | ❌ Valeur par défaut | 2,500 |
| | état d'isolation | 👁 Observé/Mesuré | inconnu |

| donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée |
|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| enveloppe Fenêtre n°1 | surface | 👁 Observé/Mesuré | 1,15 m² |
| | nombre | 👁 Observé/Mesuré | 2 |
| | type de vitrage | 👁 Observé/Mesuré | Double vitrage |
| | épaisseur lame d'air | 👁 Observé/Mesuré | 16,0 mm |
| | gaz de remplissage | 👁 Observé/Mesuré | air sec |
| | inclinaison vitrage | 👁 Observé/Mesuré | Panai verticale >=75° |
| | type menuiserie | 👁 Observé/Mesuré | PVC |
| | type ouverture | 👁 Observé/Mesuré | Fenêtre battante |
| | type volets | 👁 Observé/Mesuré | Volet roulant PVC (e<=12mm) |
| | type de pose | 👁 Observé/Mesuré | Nu intérieur |
| | menuiserie avec joints | 👁 Observé/Mesuré | non |
| | baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est | 👁 Observé/Mesuré | 1,00 m² |
| | baies Ouest | 👁 Observé/Mesuré | 0,15 m² |
| | type de masque proche | 👁 Observé/Mesuré | absence de masque proche |
| | type de masque lointain | 👁 Observé/Mesuré | absence de masque lointain |
| enveloppe Fenêtre n°1 | surface | 👁 Observé/Mesuré | 4,68 m² |
| | nombre | 👁 Observé/Mesuré | 3 |
| | type de vitrage | 👁 Observé/Mesuré | Double vitrage |
| | épaisseur lame d'air | 👁 Observé/Mesuré | 16,0 mm |
| | gaz de remplissage | 👁 Observé/Mesuré | air sec |
| | inclinaison vitrage | 👁 Observé/Mesuré | Panai verticale >=75° |
| | type menuiserie | 👁 Observé/Mesuré | PVC |
| type ouverture | 👁 Observé/Mesuré | Fenêtre battante | |
| type volets | 👁 Observé/Mesuré | Volet roulant PVC (e<=12mm) | |



| | | | |
|-------------------------|---|----------------|--|
| type de pose | ⤴ | Observé/Mesuré | Nu intérieur |
| menuiserie avec joints | ⤴ | Observé/Mesuré | non |
| baies Est | ⤴ | Observé/Mesuré | 4,68 m ² |
| type de masque proche | ⤴ | Observé/Mesuré | absence de masque proche |
| type de masque lointain | ⤴ | Observé/Mesuré | masque lointain homogène Angle <15° |

| donnée entrée | | origine de la donnée | valeur renseignée |
|------------------------|--------------------|----------------------|---|
| enveloppe Porte n°1 | surface | ⤴ | Observé/Mesuré 2 |
| | nombre | ⤴ | Observé/Mesuré 1 |
| | type de menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré Porte simple en PVC |
| | type de porte | ⤴ | Observé/Mesuré Porte avec double vitrage |

| donnée entrée | | origine de la donnée | valeur renseignée |
|-------------------------------|------------------------------------|----------------------|---|
| pont thermique 1 | type de pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Plancher bas |
| | type isolation | ⤴ | Observé/Mesuré Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut 0,39 |
| | longueur du pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré 15 m |
| pont thermique 2 | type de pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Plancher haut |
| | type isolation | ⤴ | Observé/Mesuré Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut 0,3 |
| pont thermique 3 | type de pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Refend |
| | type isolation | ⤴ | Observé/Mesuré Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut 0,365 |
| | longueur du pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré 5 m |
| enveloppe pont thermique 4 | type de pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré Liaison Mur / Portes |
| | type isolation | ⤴ | Observé/Mesuré Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut 0,38 |
| | longueur du pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré 5 m |
| | largeur du dormant menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré 5 cm |
| | retour isolation autour menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré non |
| | position menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré en nu intérieur |
| pont thermique 5 | type de pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre |
| | type isolation | ⤴ | Observé/Mesuré Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut 0,38 |
| | longueur du pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré 4 m |
| | largeur du dormant menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré 5 cm |
| | retour isolation autour menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré non |
| | position menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré en nu intérieur |
| pont thermique 6 | type de pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre |
| | type isolation | ⤴ | Observé/Mesuré Non isolé |
| | valeur PT k | ✗ | Valeur par défaut 0,38 |
| | longueur du pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré 15 m |
| | largeur du dormant menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré 5 cm |
| | retour isolation autour menuiserie | ⤴ | Observé/Mesuré non |
| pont thermique 7 | type de pont thermique | ⤴ | Observé/Mesuré Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre |
| | type isolation | ⤴ | Observé/Mesuré Non isolé |



| | | | |
|------------------------------------|---|-------------------|-----------------|
| type isolation | ↻ | Observé/Mesuré | Non isolé |
| valeur PT k | ✘ | Valeur par défaut | 0,38 |
| longueur du pont thermique | ↻ | Observé/Mesuré | 1,6 m |
| largeur du dormant menuiserie | ↻ | Observé/Mesuré | 5 cm |
| retour isolation autour menuiserie | ↻ | Observé/Mesuré | non |
| position menuiserie | ↻ | Observé/Mesuré | en nu intérieur |

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville_avoventes@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
 AUDIT ENERGETIQUE : 26 sur 27
 DDT : 67 sur 81



| équipeme | donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée |
|------------------------|---------------------|----------------------|----------------|--|
| | | | | |
| Système de ventilation | type de ventilation | ⌘ | Observé/Mesuré | Ventilation par ouverture des fenêtres |
| | façades exposées | ⌘ | Observé/Mesuré | Plusieurs façades exposées |

| équipements | donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée |
|------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------|--|
| | | | | |
| Système de chauffage 1 | type d'installation de chauffage | ⌘ | Observé/Mesuré | installation de chauffage simple |
| | type de cascade | ⌘ | Observé/Mesuré | Générateur(s) indépendant(s) |
| | type d'émetteur | ⌘ | Observé/Mesuré | Convecteur électrique NFC, NF**, NF*** |
| | Année d'installation émetteur | ⌘ | Observé/Mesuré | Inconnue |
| | type de chauffage | ⌘ | Observé/Mesuré | chauffage divisé |
| | type de régulation | ⌘ | Observé/Mesuré | oui |
| | Équipement d'intermittence | ⌘ | Observé/Mesuré | absent |

| équipements | donnée entrée | origine de la donnée | | valeur renseignée |
|--|-------------------------------------|----------------------|----------------|--|
| | | | | |
| Système de production d'eau chaude sanitaire 1 | Production instantanée/accumulation | ⌘ | Observé/Mesuré | A accumulation |
| | catégorie de ballon | ⌘ | Observé/Mesuré | Chauffe eau vertical classe B ou 2 étoiles |
| | Type de production | ⌘ | Observé/Mesuré | Electrique classique |
| | type d'installation | ⌘ | Observé/Mesuré | installation ECS individuelle |
| | année d'installation | ⌘ | Observé/Mesuré | Inconnue |
| | volume de stockage | ⌘ | Observé/Mesuré | 150,00 L |
| | pièces alimentées contiguës | ⌘ | Observé/Mesuré | Les pièces alimentées en ECS ne sont pas contiguës |
| | production hors volume habitable | ⌘ | Observé/Mesuré | En volume chauffé |



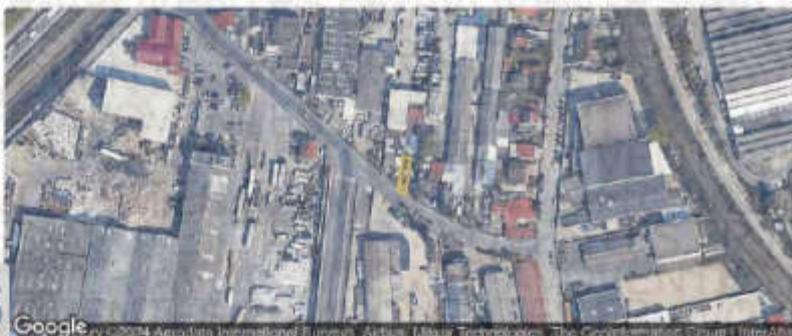
ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

28 RUE BABEUF 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE

Adresse: 28 Rue Babeuf 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
Coordonnées GPS: 48.96113696631385,
2.3720343410966785
Cadastre: R 134

Commune: PIERREFITTE SUR SEINE
Code Insee: 93059

Reference d'édition: 2600494
Date d'édition: 21/02/2024



AVOVENTES

PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

21 BASIAS, 0 BASOL, 10 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Type | Exposition | Plan de prevention |
|---|------------|--|
| Informatif PEB | NON | Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit. |
| PPR Naturel SEISME | OUI | Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1 |
| PPR Naturel RADON | OUI | Commune à potentiel radon de niveau 1 |
| Informatif Sols Argileux | OUI | Niveau de risque : Fort. Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68) |
| PPR Naturels Mouvement de terrain | OUI | Mouvement de terrain Approuvé 20/03/1986 |
| | | Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines) Approuvé 20/03/1986 |
| | | Mouvement de terrain Département Prescrit 22/07/2001 |
| Mouvement de terrain Tassements différentiels Département Prescrit 22/07/2001 | | |
| PPR Miniers | NON | La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers |
| PPR Technologiques | NON | La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques |

*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/>

KMYPC

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

1/11

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
ERP : 1 sur 11
DDT : 69 sur 81





ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

| | | | | | |
|--------------------------|-------------------|----------------------|------------|---------------|-----------------------|
| N° | 2020-DRIEE-IF/145 | du | 11/08/2020 | Mis à jour le | |
| Adresse de l'immeuble | 28 Rue Babeuf | Code postal ou Insee | 93380 | Commune | PIERREFITTE SUR SEINE |
| Références cadastrales : | R 134 | | | | |

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

| prescrit | anticipé | approuvé | date | Oui | X | Non |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|-----|---|-----|
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 22/07/2003 | | | |

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

| | | | |
|-------------------------------------|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> inondation | <input type="checkbox"/> crue torrentielle | <input type="checkbox"/> remontée de nappe | <input type="checkbox"/> avalanches |
| <input type="checkbox"/> cyclone | <input checked="" type="checkbox"/> mouvements de terrain | <input type="checkbox"/> sécheresse géotechnique | <input type="checkbox"/> feux de forêt |
| <input type="checkbox"/> séisme | <input type="checkbox"/> volcan | <input type="checkbox"/> autres | |

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

| | | |
|-----|-----|---|
| Oui | Non | X |
|-----|-----|---|

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion)

| | | |
|-----|-----|---|
| Oui | Non | X |
|-----|-----|---|

Si oui, exposition à l'horizon de :

| | |
|--------|---------|
| 30 ans | 100 ans |
|--------|---------|

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

| prescrit | anticipé | approuvé | date | Oui | Non | X |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------|-----|-----|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

| | |
|--|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> mouvements de terrain | <input type="checkbox"/> autres |
|--|---------------------------------|

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

| | | |
|-----|-----|---|
| Oui | Non | X |
|-----|-----|---|

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

| | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> effet toxique | <input type="checkbox"/> effet thermique | <input type="checkbox"/> effet de surpression |
|--|--|---|

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

| | | |
|-----|-----|---|
| Oui | Non | X |
|-----|-----|---|

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

L'immeuble est situé en zone de prescription

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en :

| | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| zone 1 | zone 2 | zone 3 | zone 4 | zone 5 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| très faible | faible | modérée | moyenne | forte |

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

| | | |
|-----|-----|---|
| Oui | Non | X |
|-----|-----|---|

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

| | | |
|-----|-----|---|
| Oui | Non | X |
|-----|-----|---|

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

| | | |
|-----|-----|---|
| Oui | Non | X |
|-----|-----|---|

Si oui, les nuisances sonores s'élevaient aux niveaux :

| | | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> zone D | <input type="checkbox"/> zone C | <input type="checkbox"/> zone B | <input type="checkbox"/> zone A |
| faible | modérée | forte | très forte |

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

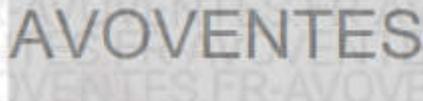
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

| | |
|-----|-----|
| Oui | Non |
|-----|-----|

date / lieu

21/02/2024 / PIERREFITTE SUR SEINE

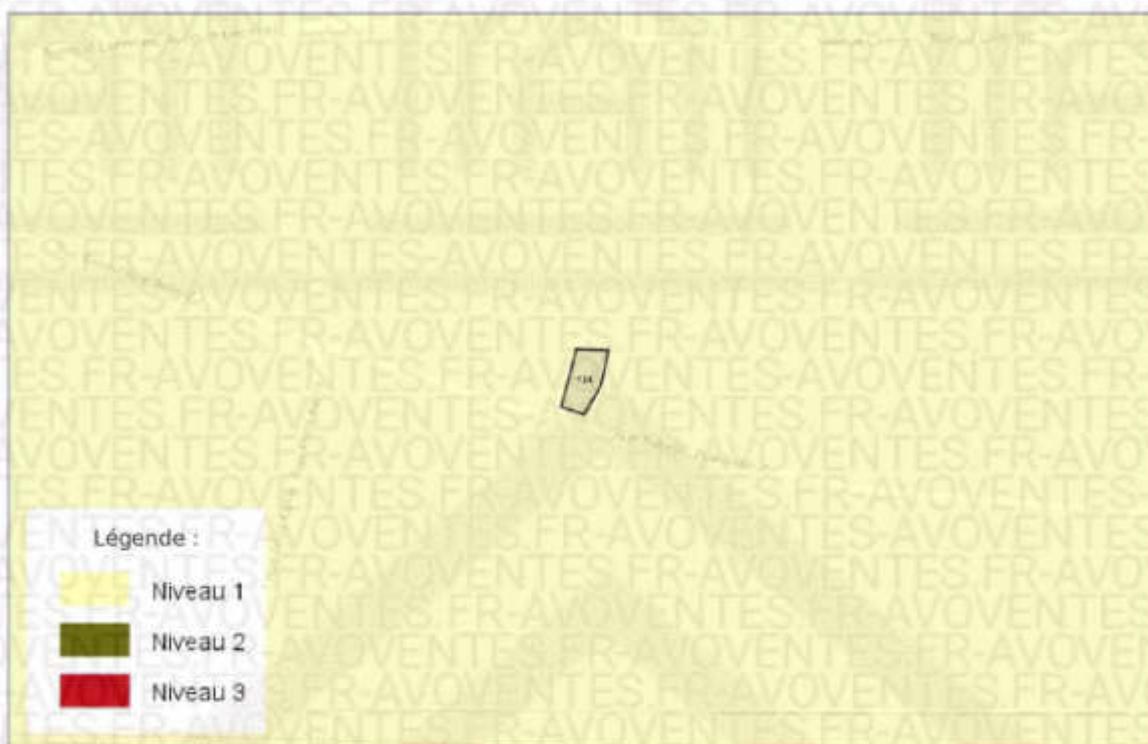
acquéreur



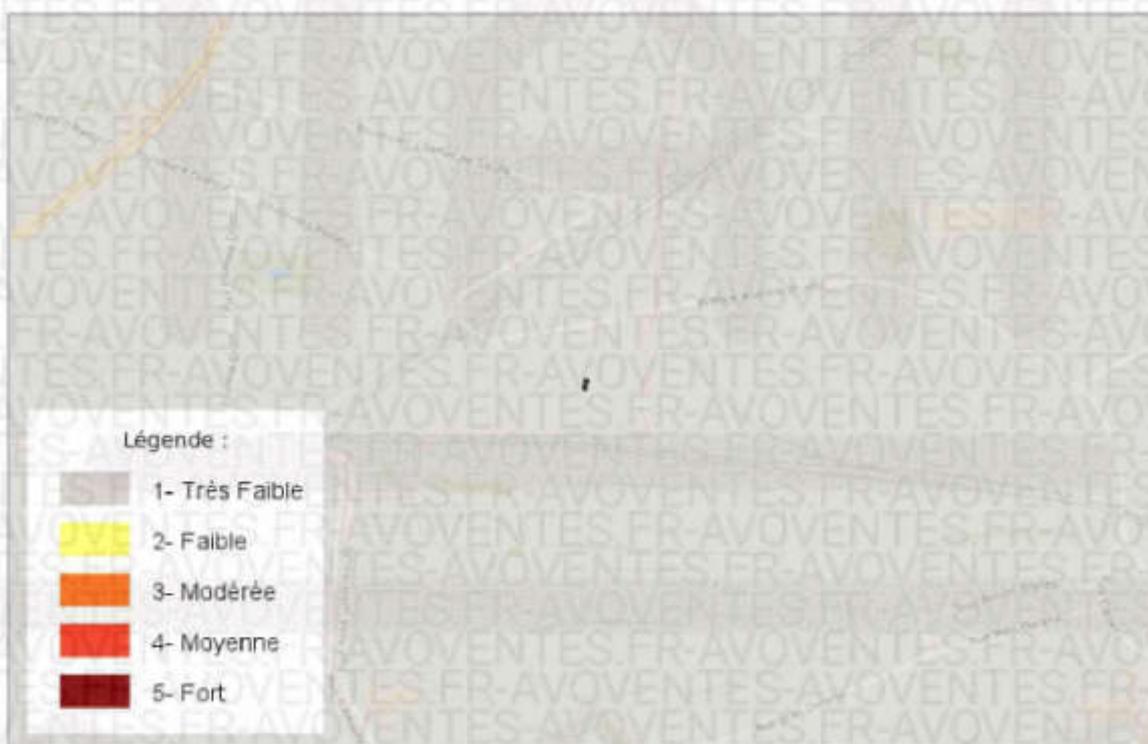
Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTE / DGPR juillet 2018.
Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Georisques : www.georisques.gouv.fr article R.125-25



RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



5/11

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport

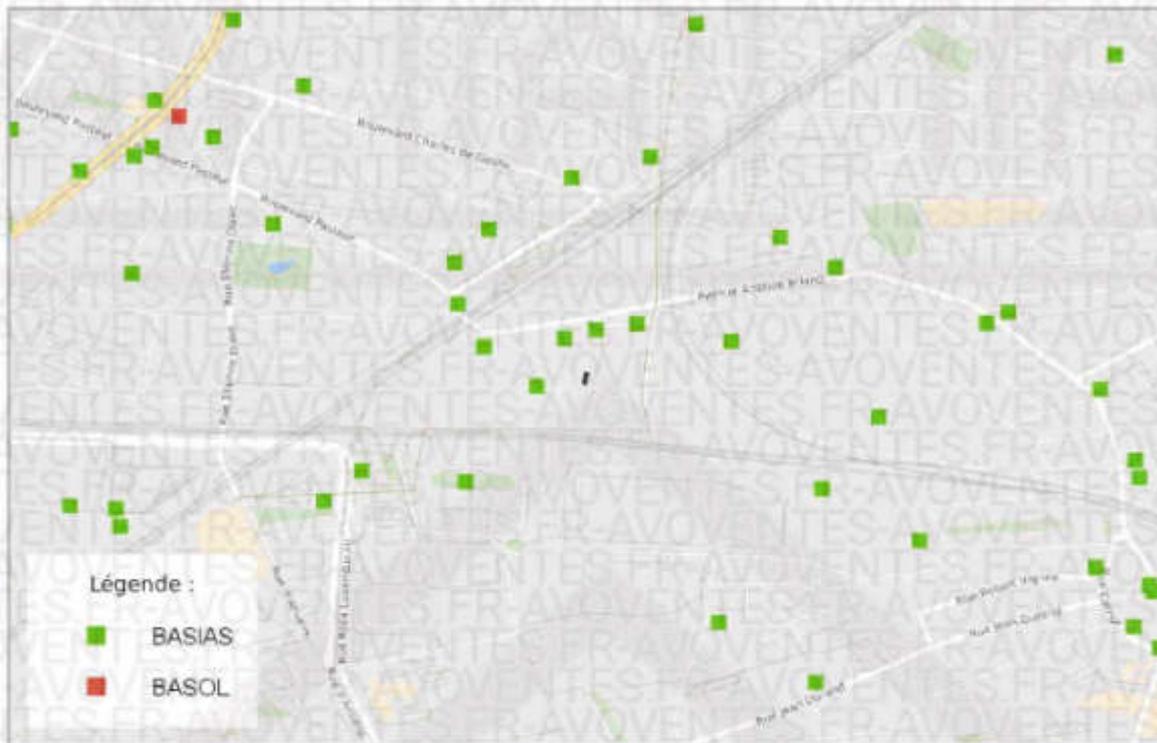


Rapport

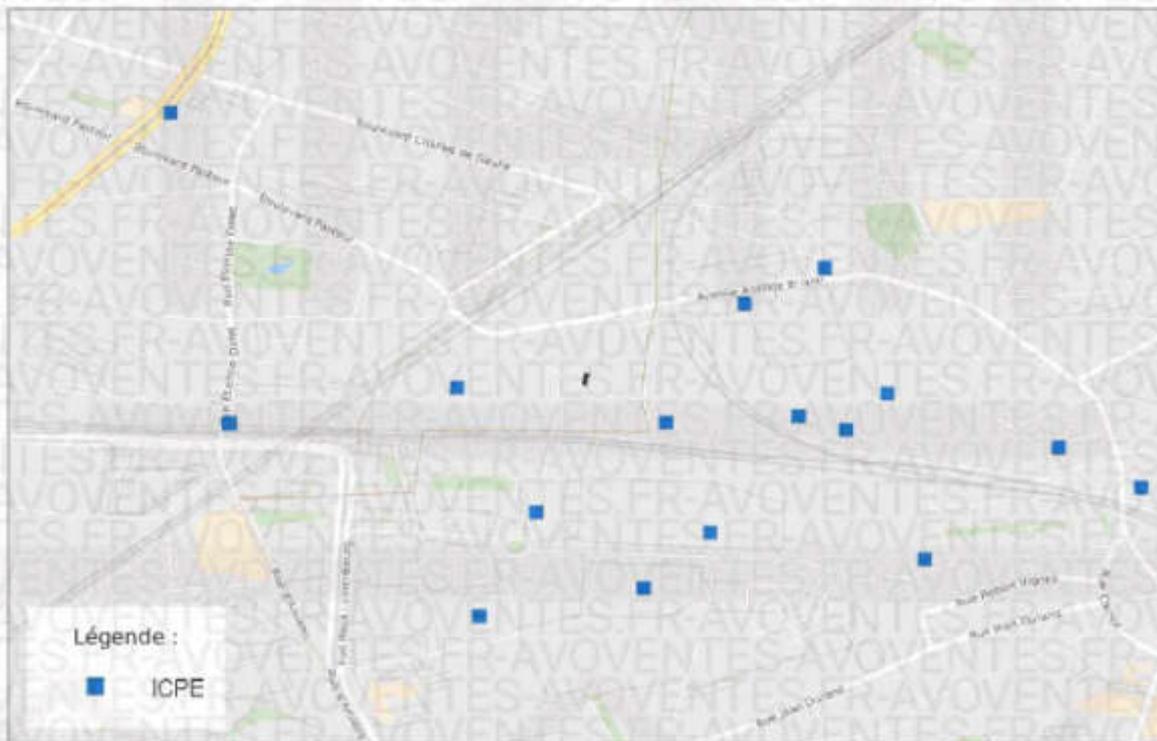
n° de rapport : 770404955
ERP : 5 sur 11
DDT : 73 sur 81



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



6/11

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport

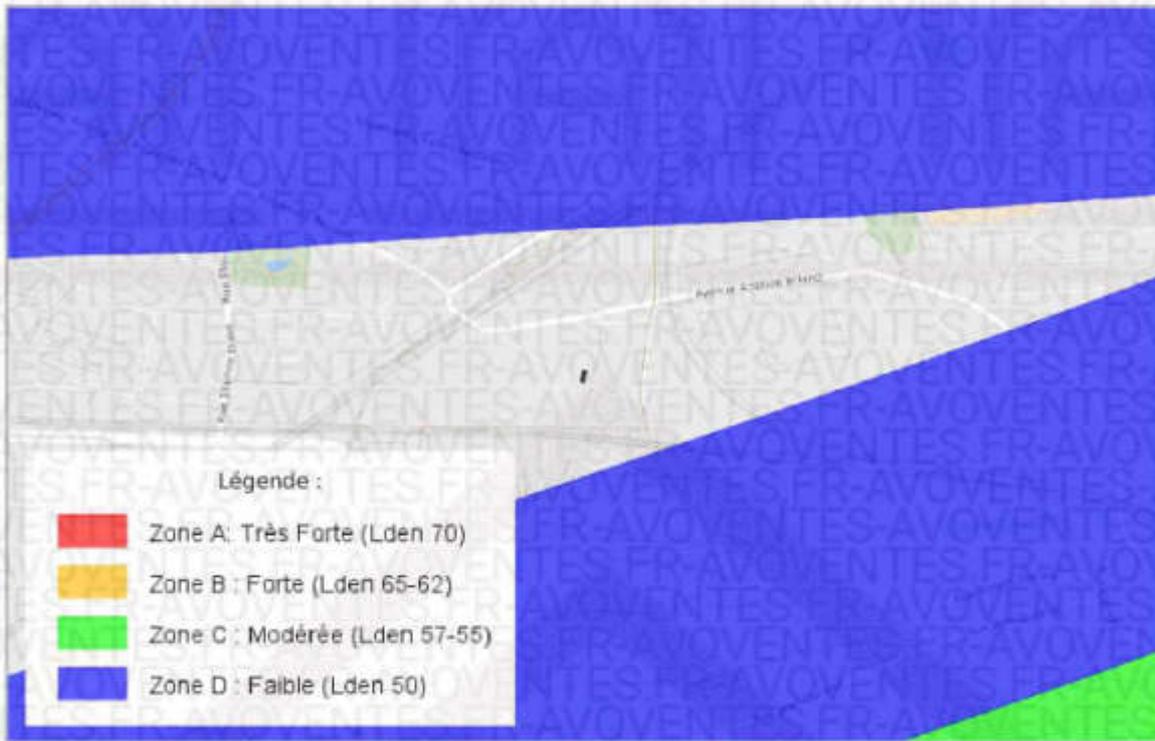


Rapport

n° de rapport : 770404955
ERP : 6 sur 11
DDT : 74 sur 81



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

| | | |
|--|---|------------|
| 30 rue BABEUF PIERREFITTE SUR SEINE | | 65 mètres |
| SSP3890246 | RCD - REVETEMENT DE CHROME DUR | |
| Indéterminé | | |
| 18 avenue LAENNEC PIERREFITTE SUR SEINE | | 81 mètres |
| SSP3890245 | GARAGE VINCENT ; TOCOVER (SRL) | |
| Indéterminé | | |
| 24 avenue LAENNEC PIERREFITTE SUR SEINE | | 94 mètres |
| SSP3892917 | RENAULT - GARAGE VINCENT | |
| Indéterminé | | |
| 34 avenue LAENNEC PIERREFITTE SUR SEINE | | 126 mètres |
| SSP3890244 | AVOVENTES SAINT ANDREOL (Ets G de) | |
| Indéterminé | | |
| 2 rue BABEUF PIERREFITTE SUR SEINE | | 152 mètres |
| SSP3893638 | CDI - CENTRE de DECHETS INDUSTRIELS Ile de France Nord ; DEREK PARIS ; SAVI | |
| Indéterminé | REUPERATION DE VIEUX PAPIERS ET DECHETS TEXTILES | |
| 81 avenue ARISTIDE BRIAND STAINS | | 211 mètres |
| SSP3890253 | RHONE POULENC TEXTILES (Sté) ; CONSTRUCTION MECANIQUE (Sté de) | |
| Indéterminé | | |
| 4 Place RENE GUILBAUD PIERREFITTE SUR SEINE | | 230 mètres |
| SSP3892912 | FORNY (ETS) - PEUGEOT TALBOT AVOVENTES | |
| Indéterminé | | |
| 3 rue AMIENS d' PIERREFITTE SUR SEINE | | 268 mètres |
| SSP3890250 | CGR - Cie GENERALE de RADIOLOGIE ; HOTCHKISS-BRANDT (Sté) | |
| Indéterminé | | |
| Notre Allée MARONNIERS PIERREFITTE SUR SEINE | | 297 mètres |
| SSP3894244 | Cies LINCRUSTA-WALTON FRANÇAISE et LOREID réunies | |
| Indéterminé | INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES MATIERES PLASTIQUES | |
| 2 avenue LEDRU ROLLIN PIERREFITTE SUR SEINE | | 335 mètres |
| SSP3890243 | ARMCO | |
| En arrêt | | |
| 3 rue AMIENS d' PIERREFITTE SUR SEINE | | 361 mètres |
| SSP3890247 | PANTZ (M.) | |
| En arrêt | | |
| 14 avenue DANIEL TALEMPIN STAINS | | 395 mètres |
| SSP3893219 | MAVRİK | |
| Indéterminé | CARROSSERIE AUTOMOBILE | |

8/11

Société

SAS RAISINVILLE / **AVOVENTES**
 1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
 Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
 Web : raisinville.bc2e.com
 Siret : 80296778600012

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 770404955
 ERP : 8 sur 11
 DDT : 76 sur 81



| | | |
|--|--|------------|
| None Place GRANDE CEINTURE de la STAINS | | 397 mètres |
| SSP3890255 | Sté FRANÇAISE de COMPRESSION | |
| Indéterminé | | |
| 1 avenue DANIEL FALEMPIN STAINS | | 413 mètres |
| SSP3893054 | GARAGE des TROIS COMMUNES | |
| Indéterminé | | |
| 45 rue JEAN PIERRE TIMBAUD STAINS | | 413 mètres |
| SSP3890254 | POUDRES et GRENAILLES METALLIQUES | |
| Indéterminé | | |
| 111 boulevard CHARLES DE GAULLE PIERREFITTE SUR SEINE | | 416 mètres |
| SSP3893217 | NICOLANDIE - GRELET | |
| Indéterminé GARAGE AUTOMOBILE | | |
| 3 rue AMIENS d' STAINS | | 440 mètres |
| SSP3890252 | RER - RECYCLAGE ENVIRONNEMENT REALISATIONS | |
| Indéterminé | | |
| 13 rue PARMENTIER ; 1 allée de la PAIX PIERREFITTE SUR SEINE | | 470 mètres |
| SSP3892914 | GARAGE de la GARE | |
| Indéterminé | | |

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

| | |
|---|---|
| SSP3890251 56 route SAINY-DENIS de PIERREFITTE SUR SEINE | SSP3890249 X None route STAINS de PIERREFITTE SUR SEINE |
| SSP3890248 X 99 avenue SAINT-DENIS de PIERREFITTE SUR SEINE | |

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL à moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

| | | |
|---|---|------------|
| 37 CHEMIN DES FOURCHES 93240 STAINS | | 138 mètres |
| SARL SLVI (Sté Locat Véhicule Indus) | | |
| https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516550 | | |
| 2-24 RUE BABEUF 93380 Pierrefitte-sur-Seine | | 176 mètres |
| CDIF | Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération | |
| Non Seveso | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007402435 | |
| 87 AVENUE ARISTIDE BRIAND 93240 Stains | | 266 mètres |
| EURASIA GROUPE | | |
| Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles | | |
| https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519520 | | |



| | | |
|---|---|------------|
| 3 RUE D'AMIENS 93240 Stains | | 280 mètres |
| RER RECYCLAGE ENVIRONNEMENT REALISATIONS | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007403918 | |
| 45 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD 93240 STAINS | | 303 mètres |
| LCM | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404915 | |
| 18-44 RUE DU COMMANDANT ROLL TANGUY 93240 Stains | | 359 mètres |
| SOGARIS | Activités immobilières | |
| Non Seveso | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405342 | |
| 45 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD 93240 STAINS | | 375 mètres |
| MGRA | | |
| Non Seveso | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404899 | |
| 81-83, rue ARISTIDE BRIAND 93240 Stains | | 400 mètres |
| DESIGN CONCEPTION INGENIERIE | Industrie automobile | |
| | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516454 | |
| 45 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD 93240 Stains | | 418 mètres |
| SLB SERVICES LOCATION BENNES | Activités de location et location-bail | |
| Non Seveso | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407036 | |
| 13 RUE DU BOIS MOUSSAY - ZAC DU BOIS MOUSSAY 93240 Stains | | 440 mètres |
| SCI ALPHA DU BOIS MOUSSAY | Activités immobilières | |
| Non Seveso | https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407898 | |





Préfecture : Seine-Saint-Denis
Commune : PIERREFITTE SUR SEINE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L. 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

28 Rue Babeuf
93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

| Catastrophe naturelle | Début | Fin | Arrêté | Jo du | Indemnisation |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|---|
| Sécheresse | 01/07/2020 | 30/09/2020 | 20/04/2021 | 07/05/2021 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 31/05/1992 | 01/06/1992 | 16/10/1992 | 17/10/1992 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 28/05/1992 | 28/05/1992 | 24/12/1992 | 16/01/1993 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Sécheresse | 01/01/1991 | 31/12/1998 | 19/03/1999 | 03/04/1999 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 30/05/1999 | 30/05/1999 | 21/07/1999 | 24/08/1999 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Sécheresse | 01/06/1989 | 31/12/1990 | 04/12/1991 | 27/12/1991 | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

Etabli le :

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



Promoteur de la durée de validité de l'attestation accompagnée de l'attestation A ou de l'attestation B)

Promoteur de la durée de validité de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 136-26-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostic énergétique (DPE), délivrée par Ginger CATED

Cette promulgation de la durée de validité de l'attestation, ainsi que l'attestation doivent être :
révisés et approuvés ou à ces modifications lors de la mise à jour de l'attestation.
Elle est en accord avec le droit énergétique.

Le promoteur de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 136-26-1 du code de la construction et de l'habitation, délivrée par Ginger CATED, a obtenu la promulgation de sa durée de validité, ainsi qu'au 28 Février 2025, après une évaluation favorable, par l'organisme de certification Ginger CATED, d'un mois, dans des audits énergétiques, prévus à L. 136-26-1 susmentionné. Ces audits énergétiques ont été réalisés depuis la date de prise d'effet de cette attestation.

Date de prise d'effet de la promulgation de la durée de validité de l'attestation : 01/01/2024

Date de fin de validité de l'attestation : 28/02/2025

Signature du responsable de DDC :

Le professionnel mentionné à l'article L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation est autorisé pour réaliser un diagnostic de performance énergétique.
L'organisme certificateur accrédité par le COFRAC (certificat de promotion n° 0094) est autorisé à réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) conformément à l'article L. 136-26-1 du code de la construction et de l'habitation.

Société

SAS RAISINVILLE / AVOVENTES
1 RUE AUX LOUPS - 77120 COULOMMIERS
Tel : 06 03 33 08 32 | Mail : raisinville@bc2e.com
Web : raisinville.bc2e.com
Siret : 80296778600012

Rapport

n° de rapport : 770404955
DDT : 81 sur 81